

Contrat Local de Santé

Commune de Goussainville

2024 – 2028



Table des matières

Table des matières

Préambule	3
I. Introduction	3
a) Présentation de l'outil « Contrat Local de Santé » (CLS)	3
b) L'engagement des signataires et les principes politiques partagés	4
c) L'articulation avec les politiques publiques territoriales	9
II. Le contexte du CLS 2024 -2028	10
a) L'élaboration du Contrat Local de Santé	10
b) Le Diagnostic Local de Santé en synthèse	11
c) Le CLS 2024 – 2028	18
a) Le périmètre du contrat	18
b) Les priorités thématiques	19
c) Le pilotage et l'association des partenaires	19
d) Durée, mise en œuvre, suivi et évaluation du contrat	21
Signature du contrat	22
Annexes : fiches actions	23

Préambule

I. Introduction

a) Présentation de l'outil « Contrat Local de Santé » (CLS)

La commune de Goussainville s'est investie depuis plusieurs années dans une dynamique territoriale autour des enjeux de santé permettant d'aboutir à la signature d'un second Contrat Local de Santé (CLS), en partenariat et avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.

Issus de la loi portant réforme de l'hôpital, relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) du 29 juillet 2009, le Contrat Local de Santé constitue un dispositif innovant.

Consolidé ensuite par la loi de « Modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016 puis par la loi dite « 3DS » relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification du 21 février 2022, le CLS est un outil de contractualisation visant à coordonner les politiques publiques de santé et à répondre aux enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales en santé et d'amélioration des parcours de santé des habitants.

Les contrats locaux de santé sont définis de manière légale par deux articles du code de la santé publique :

- L'article L1434-2 qui indique que les objectifs du schéma régional de santé « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 ».
- L'article L1434-10 qui dispose : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Le Contrat Local de Santé permet, par son approche globale et décloisonnée de la santé, d'associer les divers partenaires du champ social, médico-social, sanitaire, éducatif, et d'accompagner la déclinaison des priorités du Projet Régional de Santé (PRS) porté par l'Agence Régionale de Santé et publié le 31 octobre 2023. Ces priorités se déclinent dans le Schéma Régional de Santé pour la période 2023-2028 en quatre principes :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès à la prévention, aux soins ou à un accompagnement est un objectif qui doit se décliner dans tous les projets ;
- Il est nécessaire de positionner la prévention et la promotion de la santé au cœur de nos actions, notamment en mobilisant l'ensemble des politiques publiques ;
- L'approche territoriale constitue le niveau et le levier principal de l'action ;
- Le renforcement des moyens d'action sur la santé périnatale et la santé mentale est une priorité.

Pour répondre à ces principes, six axes et projets de transformation ont été identifiés :

- Construire une culture de la prévention et développer le pouvoir d'agir des citoyens ;
- Construire des parcours de santé lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients ;
- Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soins accessible, adaptée et de qualité ;
- Ressources humaines en santé : former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Île-de-France ;

- Gérer, anticiper et prévenir les risques ;
- Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés pour promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques.

À travers les objectifs qu'il vise, le Contrat Local de Santé de la commune de Goussainville s'inscrit pleinement dans les orientations prioritaires du PRS3. Le développement du pouvoir d'agir des citoyens s'est notamment traduit via la démarche de co-construction du Contrat, qui a associé les habitants à l'occasion d'un questionnaire et d'une réunion de concertation.

Ce contrat est ainsi le fruit d'un travail collectif mobilisant partenaires institutionnels et acteurs de terrain, structuré autour d'un diagnostic local de santé partagé, d'un plan d'actions et de modalités de suivi et d'évaluation.

Les habitants, les professionnels et les institutions peuvent trouver dans ce dispositif un cadre commun d'intervention garantissant une meilleure lisibilité et stabilité des actions engagées au service de l'amélioration de l'état de santé des populations.

b) L'engagement des signataires et les principes politiques partagés

La commune de Goussainville

La commune de Goussainville est engagée de longue date dans une politique locale de santé publique, au travers notamment de la contractualisation d'un CLS 1ère génération dès 2012 et de la création d'un Atelier Santé Ville en 2013. La ville considère que cette démarche constitue une opportunité de conforter et développer les actions qu'elle mène ou soutient sur son territoire. La dynamique impulsée par le CLS, à travers les différents services et en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles, permet également le déploiement d'actions innovantes telles que la participation à des coopératives d'acteurs.

Cette démarche met en responsabilité l'ensemble des acteurs du territoire pouvant contribuer à une amélioration de la santé des habitants compte tenu que la santé est ici entendue comme « un état de bien-être physique, moral et social ». Elle permet également de donner une place d'acteurs et d'experts de leur santé aux habitants, en atteste la participation des usagers dans les différentes instances du Conseil Local de Santé Mentale.

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS)

L'ARS a souhaité s'engager dans la signature de Contrats Locaux de Santé (CLS) avec certaines communes d'Île de France, ces contrats apparaissant comme l'un des outils privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales de santé et développer des politiques de santé transversales et territorialisées, conformément à leur définition dans le Code de la Santé publique à l'article L. 1434-10.

Le CLS de Goussainville s'inscrit dans le Projet Régional de Santé (PRS) défini par l'Agence pour 2023-2028, ainsi que dans les plans et schémas qui en découlent. Il traduit concrètement l'approche de la santé dans toutes les politiques. Il fixe un ensemble d'actions et de priorités, qui déclinent le PRS3 au sein des communes, en particulier en matière de renforcement des actions sur la santé périnatale et la santé mentale.

De manière opérationnelle, l'ARS s'engage par :

En matière de prévention et promotion de la santé :

- Le renforcement de l'accès à la prévention des habitants,
- Le soutien d'actions de prévention/promotion de la santé pour les publics vulnérables,
- Le déploiement de programmes de développement des compétences psychosociales probants (CPS), en priorité dans les Cités Éducatives et les établissements REP et REP+,
- Le déploiement et le soutien des coopératives d'acteurs nutrition et périnatalité à l'Est du Val d'Oise,
- Le soutien en ingénierie aux CLS et CLSM existants.

En matière d'accès aux soins :

- Le renforcement de l'accès aux soins des habitants : soutenir le développement de nouvelles structures de soins de premiers recours, de l'exercice coordonné, mobiliser les leviers d'attractivité RH pour attirer les professionnels de santé et les fidéliser sur le territoire en particulier en soutenant l'installation de professionnels de santé (dispositifs d'aide à la formation, à l'installation, au fonctionnement et à l'investissement pour les médecins généralistes et professions concernées par les zonages d'aide à l'installation ; dispositifs visant à favoriser les recrutements dans les établissements de santé et médico-sociaux et dispositifs d'accompagnement de l'entrée en formation et d'amélioration de l'attractivité des formations sanitaires).

En matière de santé environnementale :

- Le soutien de la prise en compte de la santé dans les démarches d'aménagement,
- Le renforcement des outils de repérage et de signalements des situations, en lien avec l'ensemble des partenaires,
- Un engagement en matière de LHI pour la prévention et l'amélioration de la santé et de l'environnement des populations.

En matière d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie :

- Le développement et la transformation de l'offre médico-sociale en particulier dans le cadre du Plan k,
- Le maintien à domicile des personnes âgées par un accompagnement renforcé, en particulier grâce au déploiement des centres de ressources territoriaux (CRT).

La Préfecture du Val-d'Oise

Le préfet du Val-d'Oise, attaché à ce que les questions liées à la santé soient l'un des enjeux importants de la politique de cohésion sociale d'une part, et de l'ensemble des politiques publiques d'autre part, s'implique également dans la contractualisation. Dans le cadre des nouveaux contrats de ville (2024-2030) déployés conjointement avec le Projet Régional de Santé d'Île-de-France (2023-2028), notamment sur le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), la préfecture du Val-d'Oise s'engage à soutenir des actions de prévention et de promotion de la santé qui permettent de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé à l'œuvre dans les territoires couverts par un contrat local de santé.

Le champ de la santé couvrant l'ensemble du parcours de vie, les actions doivent s'inscrire dans un large spectre de thématiques : lutte contre la sédentarité, alimentation, nutrition, sport santé, lutte

contre les addictions, dépistages, santé mentale, accès aux soins... auprès de différents publics (très jeunes enfants, enfants, adolescents, mères, personnes en situation de précarité, travailleurs isolés, personnes âgées...).

Dans une logique de cohérence territoriale, ces actions devront être portées ou s'articuler avec les différents dispositifs tels que l'Atelier Santé Ville, le Contrat de Ville et la Cité Éducative.

Le Conseil Départemental

Le Département, par les compétences qui sont les siennes ainsi que celles qui lui sont déléguées, s'engage à mener sur le territoire des actions dans le champ de la santé maternelle avec notamment la réalisation d'entretiens prénataux précoces, le suivi des grossesses, l'accompagnement des femmes enceintes atteintes de diabète gestationnel, le soutien à l'allaitement maternel. Le Département agit également en matière de santé infantile, à travers le suivi médical préventif des enfants de 0 à 6 ans notamment en matière de vaccination, conseils de puériculture ou de bilans de santé en école maternelle.

Le centre de santé sexuelle propose également le suivi et la délivrance de la contraception aux mineures de manière anonyme, aux jeunes de moins de 25 ans et aux non assurées sociales ainsi que le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles (IST) et l'orientation des femmes qui en font la demande vers l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Le Département mène également sur le territoire des actions en matière de santé en direction des plus de 6 ans et des adultes. Ainsi, en lien avec l'ARS, le département agit dans le champ de la prévention et décline ses projets à travers des actions :

- De dépistages systématiques de la tuberculose (« maladie » ou « infection tuberculeuse latente ») auprès des publics prioritaires ;
- De prévention/information et de dépistages des IST auprès des populations prioritaires et /ou auprès de la population générale.
- De séances de vaccination en Centre Départemental de Dépistage et de Soins (CDDS de Garges-lès-Gonesse) ou hors les murs ;
- D'animations en éducation pour la santé auprès de tout public, dont le public en grande précarité et dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, facultés). Ainsi, les services du Département mène sur plusieurs années une campagne de vaccination HPV dans l'ensemble des collèges.

Le département agit également auprès des bénéficiaires du RSA et de la jeunesse :

- A travers le dispositif du Parcours Santé RSA, dont l'objectif est de lever les freins d'ordre médicaux ou psychologiques à l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA
- Pour une sensibilisation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, à destination tous les âges, et particulièrement la jeunesse,

Ainsi, le département est un acteur majeur dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. À ce titre, il souhaite s'engager pleinement dans la démarche partenariale initiée sur le territoire de Goussainville par la signature du CLS 2024-2028 et à l'appui notamment du centre de protection maternelle et infantile (PMI) et du Centre de Santé sexuelle de Goussainville, du centre départemental de dépistage et de soins (CDDS) du territoire et du Pôle Hors Les Murs (Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de la Santé et de la Famille).

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Le renforcement du partenariat avec les acteurs locaux est indispensable pour mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé. Forte de cette conviction, la CPAM du Val-d'Oise s'engage dans la signature du contrat local de santé de Goussainville.

Favoriser l'accès à la santé est au cœur des missions de l'Assurance Maladie :

- Accompagner les personnes les plus vulnérables dans leurs démarches,
- Lutter contre les renoncements aux soins,
- Réduire les restes à charge,
- Développer nos actions de prévention auprès de publics fragiles (éducation à la santé, vaccination, dépistages, etc.).

Ces actions s'appuient sur un soutien accru à tous les acteurs de santé, notamment aux structures d'exercice coordonné : centres de santé, maisons de santé pluri professionnelles, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et sur le financement d'actions locales dans le cadre d'appels à projets.

Telle est l'ambition que nous souhaitons aujourd'hui partager avec l'ensemble des partenaires en santé de Goussainville.

Agir ensemble, protéger chacun.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

A travers le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) et les Conventions Territoriales Globales (CTG) élaborés et contractualisés avec les partenaires des territoires du Val-d'Oise, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise est fortement engagée dans le déploiement de projets en réponse aux besoins des familles valdoisiennes.

Ainsi, à l'invitation des collectivités locales et de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, la Caf du Val-d'Oise souhaite rejoindre la démarche en tant que signataire des Contrats Locaux de Santé de 3^{ème} génération.

La Caf est mobilisée auprès des allocataires afin de favoriser leur accès aux droits et aux services. Elle est également mobilisée dans l'accompagnement des familles en matière d'accès et de maintien dans le logement, et notamment dans la lutte contre la non-décence.

Par ailleurs, la Caf soutient l'action des partenaires œuvrant auprès des familles et de leurs enfants dès le plus jeune âge au cœur de la stratégie des « 1000 premiers jours » et grâce aux dispositifs de soutien à la fonction parentale. La Caf soutient aussi les partenaires œuvrant auprès des jeunes à travers notamment les Points d'Accueil Ecoute Jeunes en matière de santé mentale.

L'Education Nationale

Les programmes et projets de santé de l'Education Nationale s'inscrivent dans la « Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République », du 8 juillet 2013, fixant comme objectif la réussite de tous les élèves ainsi que dans les priorités énoncées dans la « Loi pour une École de la confiance », promulguée le 28 juillet 2019.

Dans cette perspective, les principes suivants sont notamment énoncés :

- Lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge,
- Instaurer une visite médicale à l'école dès 3 ans pour un meilleur suivi des enfants,
- Créer un grand service public de l'École inclusive,
- Consacrer le droit des élèves à suivre une scolarité sans harcèlement,
- Éduquer au développement durable de la maternelle au lycée.

Il s'agit donc de placer l'élève au cœur de l'action pédagogique et de porter attention à chaque acteur de l'école, au développement professionnel et au dialogue avec les familles et les partenaires.

En ce sens, l'Éducation Nationale souscrit pleinement aux axes retenus par le Contrat Local de Santé de Goussainville, et partage la volonté d'agir sur les déterminants en santé pour améliorer le bien-être des Goussainvillois.

Le Centre Hospitalier de Gonesse

Au regard de l'étendue de son plateau technique et de son offre de soins, le Centre Hospitalier de Gonesse est l'un des acteurs clés du parcours de soins. De plus, à travers sa mission de service public hospitalier, l'hôpital concourt aux missions de prévention promues par le Contrat Local de Santé.

Le Centre Hospitalier de Gonesse souscrit pleinement aux problématiques de santé publique identifiées sur le territoire de Goussainville, et confirme sa volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population à travers son offre de soins.

Le Centre Hospitalier de Gonesse se prononce en faveur d'une participation active au CLS de la ville de Goussainville et en fait un axe majeur de sa politique ville-hôpital.

La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)

Depuis 2022, la CPTS Est 95 participe à l'organisation de l'offre de soins sur son territoire, et intervient notamment sur la commune de Goussainville. Elle met en œuvre son projet de santé en déployant des actions qui visent à améliorer l'accès aux soins, les parcours de santé ou encore le développement d'actions de prévention territoriales.

Parce qu'il vise une amélioration de l'accès à la santé ainsi qu'un renforcement de l'attractivité du territoire et de la prévention, les objectifs du Contrat Local de Santé de la commune de Goussainville rejoignent les ambitions de la CPTS.

Par cet engagement commun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population, et fondent leur action partagée sur les principes suivants :

- Définir un objectif explicite de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.
- Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé puisqu'il est nécessaire d'adopter une approche globale de la santé, intégrant, en dehors des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.
- Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population : les inégalités sociales et territoriales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné.
- Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins : les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé.
- Penser et développer la participation citoyenne : le renforcement des compétences des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association systématique des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.
- Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun : favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge en passant par les soins en identifiant au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours.
- Adopter une approche intersectorielle : le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques et associant étroitement les habitants.
- Développer l'articulation CLS/Politique de la Ville : l'articulation avec la politique de la Ville doit être une priorité forte du contrat, ce qui implique notamment une démarche complémentaire avec celle menée par l'Atelier Santé Ville.
- Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention (départemental, régional, national) pour agir efficacement sur les ISTS.
- Evaluer le CLS : les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation.

c) L'articulation avec les politiques publiques territoriales

Le présent CLS est un outil de déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé défini par l'ARS d'Île-de-France. Au niveau local, le Contrat Local de Santé s'articule avec d'autres dispositifs mis en œuvre localement :

- Le Contrat de Ville ;
- Les Cités Éducatives et le Programme de réussite éducative, avec l'Etat et l'Education Nationale ;
- La Convention Territoriale Globale, avec la CAF ;
- Le Conseil Local de Santé Mentale, avec l'ARS, le CH de Gonesse et les villes de Villiers-le-Bel, Sarcelles ;
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et Radicalisation.

Ainsi, le CLS peut autant que possible être l'outil de précision et de mise en œuvre des engagements relatifs à la santé dans ces différents dispositifs, puisqu'il s'agira pour ces derniers de s'appuyer sur la dynamique impulsée par le CLS et sur les groupes de travail existants. Ces démarches sont mises en œuvre de façon cohérente et coordonnée afin de renforcer les politiques publiques locales.

II. Le contexte du CLS 2024 -2028

a) L'élaboration du Contrat Local de Santé

Le travail de construction du Contrat Local de Santé s'est dans un premier temps appuyé sur une phase de diagnostic, permettant d'identifier les enjeux et problématiques clefs du territoire.

La Ville de Goussainville et l'ARS ont souhaité que le diagnostic soit co-construit, mobilisant les professionnels du territoire, mais également ses habitants, à travers la sollicitation des différentes instances de participation citoyenne présentes sur la commune. Ainsi, en complément à l'analyse de données chiffrées, ce travail s'est appuyé sur :

- Des entretiens individuels et collectifs menés avec les acteurs clefs du territoire (ARS, Préfecture, CPAM, Conseil Départemental, CPTS, Centre Hospitalier de Gonesse, Education Nationale...) (janvier – mars 2024) ;
- Le recueil des besoins et attentes de la population en matière de santé auprès du Conseil Municipal des aînés, composé de 17 participants (13/12/2023) et du Conseil Municipal des jeunes (9/12/2023) ;
- Des temps de discussion avec les Conseils de Voisinage des Noues, des Demoiselles, des Blatreux, du Centre-Ville, du Vieux Pays et de la Gare lors de leurs réunions habituelles en janvier et février 2024 autour des 3 questionnements suivants :
 - Selon vous, quels sont les points forts / points faibles sur la commune de Goussainville en matière de santé ?
 - Quels sont les principaux besoins sur la commune de Goussainville en matière de santé ?
 - Selon vous, qu'est-ce que la commune de Goussainville pourrait mettre en œuvre pour améliorer votre état de santé et votre qualité de vie ?
- Enfin, une réunion publique à destination des habitants, en présentiel le 17 mai 2024, incluant une présentation des premiers éléments de diagnostic, ainsi qu'un atelier de travail participatif. Cette réunion a eu pour objectifs le partage, auprès des participants, de premiers éléments de diagnostic, ainsi que le recueil de leurs visions de l'offre de santé sur le territoire et de leurs attentes quant à la suite de démarche.

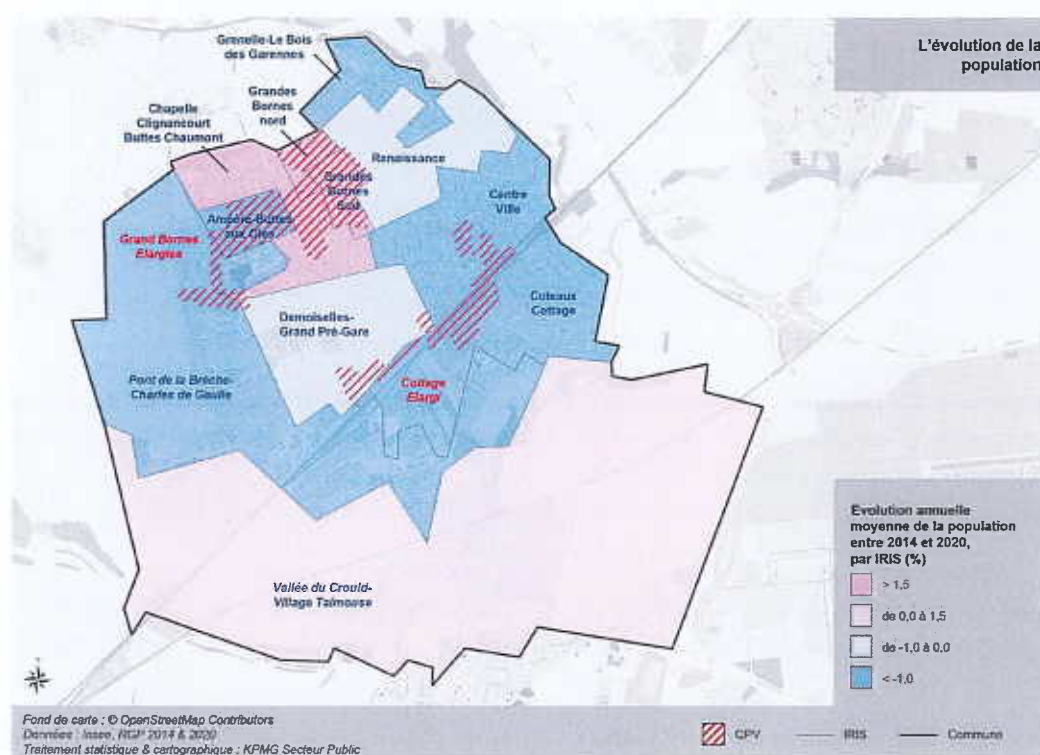
À l'issue de ce travail de diagnostic, une phase de co-construction des orientations et du plan d'actions du Contrat Local de Santé s'est engagée, comprenant l'animation de temps de restitution des enjeux du diagnostic et d'échanges, réunissant divers acteurs (partenaires institutionnels, élus, professionnels de santé, établissements et services médico-sociaux...) ainsi que l'animation de tables rondes thématiques, visant l'élaboration des premières pistes de fiches programmes.

b) Le Diagnostic Local de Santé en synthèse

Données de contexte socio-démographique

La ville de Goussainville, située dans le département du Val-d'Oise au nord de Paris, comptabilisait 30 693 habitants en 2021. Elle est l'une des plus grandes communes du Val-d'Oise. La commune de Goussainville compte deux quartiers prioritaires de la ville (QPV), et selon le Système d'Information Géographique de la Politique de la Ville (SIG Ville), en 2021, 10 186 habitants vivaient en quartier prioritaire, soit environ **33% de la population**.

Entre 2014 et 2020, la commune a connu une **décroissance démographique** d'environ -0,3% par an en moyenne, sans que celle-ci ne soit cependant uniforme sur l'ensemble du territoire.



Ces tendances démographiques diffèrent également selon les classes d'âge (source : INSEE, RGP 2020) :

- En deçà de 65 ans, le **nombre d'habitants a décliné ces dernières années**. En effet, entre 2014 et 2020, les effectifs âgés de 25-64 ans ont diminué de 0,4% par an, tout comme les effectifs âgés de 0-24 ans, avec une diminution de 0,9% par an. **Cette tendance est inverse aux autres territoires de comparaison** (CA, Val-d'Oise, Île-de-France) qui connaissent une stagnation, voire une légère augmentation des personnes âgées de moins de 65 ans.
- La **population âgée de 65 ans ou plus a augmenté d'environ 2,6% par an**, entre 2014 et 2020, installant un phénomène de **gérontocroissance**. L'indice de vieillesse a ainsi augmenté de 6,8

points entre 2014 et 2020, mais n'a pas encore dépassé les indices de vieillesse des échelles de comparaison (départementale, régionale et nationale).

Malgré ces différentes évolutions, la commune comptabilise une forte présence de jeunes sur son territoire, puisque **plus d'un habitant sur trois est âgé de moins de 25 ans** (38,7% de la population).

Au 1^{er} janvier 2020, la commune comptait **22,7% de familles monoparentales**, une part en augmentation ces dernières années sur le territoire (source : INSEE, RGP 2020).

En 2020, la part des **chômeurs** au sein de la population active de la commune de Goussainville s'élevait à 14,9% ; un pourcentage plus élevé que les moyennes régionale (11,8%) et nationale (12,3%). De plus, les habitants de moins de 25 ans de la commune de Goussainville souffrent d'un **taux de chômage légèrement plus élevé** que ceux de la région Île-de-France (26,6% contre 23%) (source : INSEE, RGP 2020).

Le **revenu médian des ménages par unité de consommation est plus bas** pour la commune de Goussainville que pour les territoires voisins, et l'on observe des disparités infra-territoriales de revenus. Enfin, le **taux de pauvreté** y est important puisqu'il s'élevait, en 2020, à 28% sur la commune, contre 23% au niveau de la Communauté d'Agglomération et 17% pour le département.

Données relatives à l'état de santé de la population

La mortalité et l'espérance de vie sont des indicateurs qui reflètent la situation d'un territoire vis-à-vis des différents **déterminants de santé**. Ces derniers incluent non seulement l'environnement sanitaire et social, mais également des facteurs économiques et environnementaux (conditions de vie et de travail, loisirs, transports, etc...) ainsi que les comportements individuels.

Sur la commune de Goussainville, **l'espérance de vie à la naissance est moins élevée** qu'au niveau régional, ainsi qu'au niveau national. Elle s'élève à 79 ans pour les hommes (contre 80, 97 ans au niveau régional) et 85 ans pour les femmes (contre 86,36 ans au niveau régional). À l'échelle du canton de Goussainville, les taux de mortalité générale ou prématurée (intervenant avant 65 ans) sont statistiquement supérieurs au niveau régional (source : ORS Île-de-France).

En 2022, la part des bénéficiaires en ALD (Affection Longue Durée) **s'élevait à 16,2%** sur la commune de Goussainville, une part **supérieure** de 1,9 points à la part départementale et supérieure de 2,4 points à la part régionale (source : Cartosanté, 2022).

S'agissant de la santé mentale de la population, le taux de personnes prises en charge pour maladie psychiatrique en 2019 sur la commune est significativement inférieur aux autres échelons. De même, le **taux de personnes ayant un traitement psychotrope** et le **taux de personnes prises en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur** sont **significativement inférieurs** aux moyennes régionale et nationale (source : ORS, 2019).

Cependant, il est ressorti des entretiens menés, des enjeux liés à la santé mentale de la population, notamment des jeunes, de plus en plus confrontés à une fragilité psychologique (harcèlement, violences sexiste et sexuelle, grande précarité, ...). Ce faible taux de prise en charge peut donc être lié à un **déficit d'offre sur le territoire**.

Enfin, au 31 décembre 2021, le **taux de pénétration¹ de l'AEEH** (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) sur la commune de Goussainville (25,7) était **plus élevé que les taux départemental (20,2),**

¹ Le taux de pénétration d'une allocation est un indicateur mesurant la proportion de personnes éligibles à une prestation donnée et qui en bénéficient réellement.

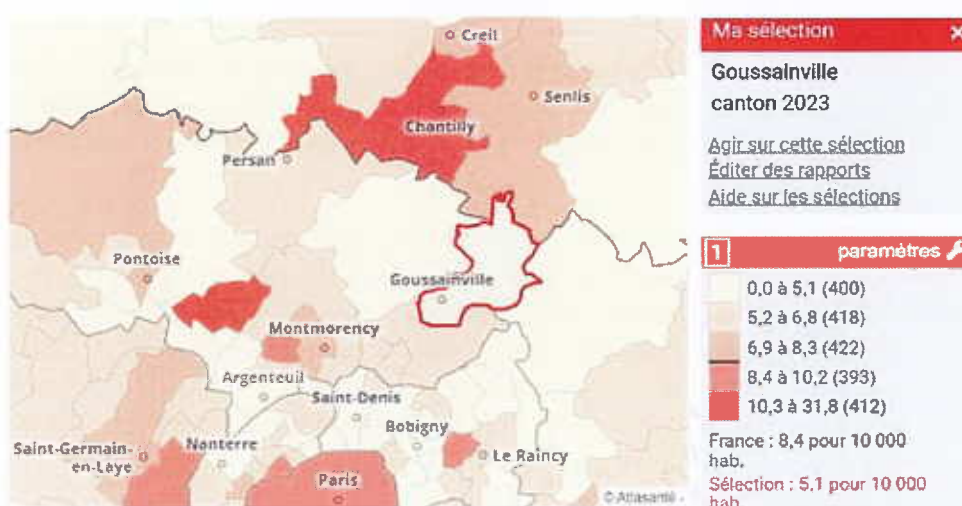
régional (23,6) et national (22,6). En revanche, si le **taux de pénétration de l'AAH** (allocation aux adultes handicapés) sur la commune de Goussainville (33) **était plus élevé que les taux départemental (23,6) et régional (24,8), il était plus faible que le taux national (35).**

Les problématiques et enjeux clefs repérés sur le territoire

■ Offre et accès aux soins sur le territoire

Avec **6,8 médecins généralistes pour 10 000 habitants**, la commune de Goussainville affichait en 2021 une **densité de médecins généralistes plus faible** que le niveau national (9 médecins pour 10 000 habitants), mais également plus faible qu'au niveau de la région Île-de-France (7,5 médecins pour 10 000 habitants). Bien que la commune ait un **taux de médecins généralistes plus favorable qu'au niveau intercommunal**, la carte ci-dessous souligne que Goussainville est **moins bien dotée que d'autres communes avoisinantes**.

Densité d'omnipraticiens libéraux pour 10 000 habitants



Source : Cartosanté, 2022

La commune compte **16 médecins généralistes** au 1^{er} semestre 2023, mais **plus de la moitié d'entre eux étaient, en 2022, âgés de 60 ans et plus**. Malgré le vieillissement de la population médicale, le **nombre de médecins généralistes à Goussainville demeure relativement stable entre 2013 et 2022** (-0,5), en contraste avec la baisse observée au niveau régional (-1,3).

Un Centre Municipal de Santé (CMS) est présent sur la commune. Géré directement par la ville, il est possible d'y consulter des médecins généralistes, spécialistes et paramédicaux. Il propose deux programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) sur le diabète et l'asthme. Il existe une **permanence d'accès aux soins de santé (PASS) ambulatoire** au niveau du CMS, co-financée par l'ARS et la mairie, ainsi qu'une PASS hospitalière au sein du Centre Hospitalier de Gonesse, accessible aux goussainvillois.

Au 30 avril 2023, environ **35% de la population** de Goussainville n'avait pas de médecin traitant. La **CPTS Est 95**, regroupant 11 communes dont celle de Goussainville, met en œuvre plusieurs actions sur le territoire visant notamment à faciliter l'accès à un médecin traitant pour les patients en ALD de 16 ans et plus. En parallèle, la CPTS ainsi que le SAMU-centre 15 déploient le dispositif SAS (Service d'accès aux soins), visant à favoriser l'accès à des soins programmés.

De façon générale, les densités de **dentistes** et **professionnels paramédicaux** observées sur la commune de Goussainville sont inférieures aux densités départementale, régionale et nationale. La commune ne compte aucun orthophoniste et orthoptiste. Le manque de médecins et de professions paramédicales se traduit par **un nombre plus élevé de patients par professionnel**. En effet, **un médecin généraliste a en moyenne 1 695 patients, ce qui est plus élevé que les moyennes départementale (1 404 patients), régionale (1 173 patients) et nationale (1 129 patients)**. De la même manière, **les masseurs-kinésithérapeutes ont en moyenne davantage de patients** au sein de la commune qu'aux autres échelons.

Nombre de patients par professionnel au 1^{er} semestre 2023

Catégorie	Ter.	Dép.	Rég.	Fr.
Médecins spécialistes en médecine générale	1695	1404	1173	1129
Infirmiers	135	155	155	169
Masseur-kinésithérapeute	254	153	138	137
Orthophonistes	0	60	54	58
Orthoptistes	0*	472	367	446

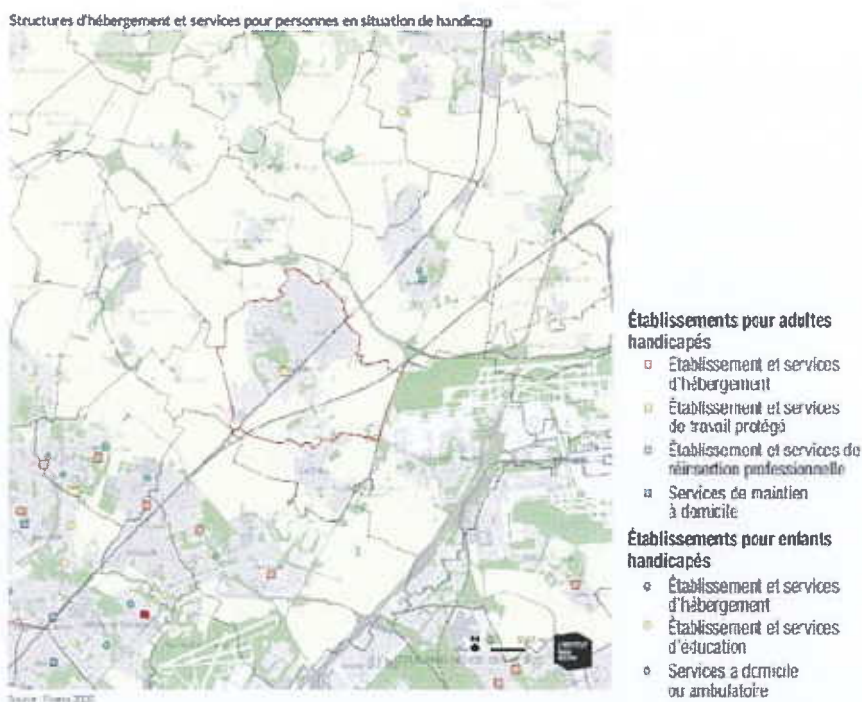
Données SNOB (1^{er} Semestre 2023)

La ville connaît également un **déficit d'offre de la quasi-totalité des soins spécialisés**, et ce déficit s'est accentué ces dernières années. Depuis 2013, la tendance générale est à la baisse pour la majorité des spécialités. La commune ne compte par exemple aucun **gynécologue et dermatologue** en libéral sur le territoire depuis 2017.

Les Goussainvillois ont la possibilité de se rendre au **Centre Hospitalier de Gonesse**, le plus proche en termes de distance et le seul établissement public de santé sur le territoire. L'établissement fait partie du Groupement Hospitalier du Territoire (GHT) Plaine de France et travaille avec les acteurs locaux. Son offre se compose de services de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) avec des plateaux de consultations, des services de cancérologie et de diabète, un pôle de gériatrie et une maternité de niveau 2 ainsi qu'un dispositif de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR). Le Centre Hospitalier porte également une offre en matière de psychiatrie adulte et infanto-juvénile.

En complément, certaines **ressources médico-sociales intervenant dans le champ de la santé mentale** sont présentes sur le territoire ou à proximité (Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), Maison des Adolescents (MDA), Plateforme de coordination Autisme (PCO), Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)...).

S'agissant des structures visant la prise en charge d'un public en situation de handicap, elles sont manquantes sur le territoire. En effet, la commune n'accueille qu'une seule ESMS (un ESAT de 80 places) et seuls 3 IME sont implantés dans l'Est du département.



■ Prévention, promotion et éducation pour la santé

En moyenne, les comportements de prévention des goussainvillois sont globalement moins favorables qu'au sein de certaines échelles de comparaison.

Le **taux standardisé de personnes prises en charge pour diabète (7,1%)** en 2022 est **plus important qu'au niveau régional (4,7%)** pour la commune de Goussainville. Les données disponibles à l'échelle communale indiquent également un **taux de personnes prises en charge supérieur au niveau national (5,4%)** (Source : Observatoire régional de la santé, Profil socio-sanitaire des communes).

Il ressort également un taux **plus important de personnes prises en charge pour des maladies respiratoires chroniques**, à mettre en regard de deux facteurs importants que sont la consommation de tabac et une mauvaise qualité de l'air.

Concernant les **taux de recours au dépistage du cancer colorectal, du col de l'utérus et du sein**, ils sont, sur la commune, très en deçà des niveaux de comparaison (tableaux ci-dessous).

Dépistage du cancer colorectal

Rapport entre la part des patients consommateurs de 50 à 74 ans pour lesquels un dépistage du CCR a été réalisé au cours des 2 dernières années (1 remboursement des actes CCAM ciblés) et la population consommatrice de 50 à 74 ans n'ayant pas eu de coloscopie dans les 5 dernières années en ville ou en consultation externe à l'hôpital (FIDES) ou dans les 4 dernières années à l'hôpital (historique disponible PMSI)

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
23.1% 1 670 pat.	30.1%	29.8%	33%	-7	-6.7	-9.9

source : DCIR, SINDS-SNIRAM (Année glissante du 01/01/2022 au 30/06/2023)

Dépistage du cancer du col de l'utérus

Rapport entre la part des femmes de 25 à 30 ans ayant bénéficié d'une cytologie au cours des 3 dernières années + part des femmes de 30 à 65 ans ayant bénéficié d'un test HPV au cours des 5 dernières années et le nombre de femmes entre 25 et 65 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
37.9% 3 327 pat.	45.8%	48.4%	54.8%	-7.9	-10.5	-16.9

source DCE/SNDIS/SNIRAM (Période du 01/07/2022 au 30/06/2023)

Dépistage du cancer du sein

Rapport entre la part des femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage (organisé ou individuel) du cancer du sein (au moins un remboursement pour les actes CCAM ciblés) et le nombre de femmes entre 50 et 74 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
57.4% 2 300 pat.	63.9%	63.3%	62.6%	-6.5	-5.9	-5.2

source DCE/SNDIS/SNIRAM (Période du 01/07/2022 au 30/06/2023)

Les enjeux autour de la **vaccination** sont relativement similaires, puisque les taux de vaccination contre la grippe saisonnière sont inférieurs à tous les autres échelons (tableaux ci-dessous).

Vaccination contre la grippe saisonnière

Rapport entre la population consommante des 65 ans et plus vaccinés contre la grippe saisonnière (au moins un remboursement pour les médicaments ou prestations relatifs au vaccin antigrippal) et la population de plus de 65 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
45.5% 1 771 pat.	54.6%	56.1%	57.8%	-9.1	-10.6	-12.3

source DCE/SNDIS/SNIRAM (Période du 01/04/2022 au 31/12/2022)

Vaccination contre la grippe saisonnière : personnes à risque

Rapport entre la population consommante de 16 à 64 ans en ALD ou présentant une maladie chronique (asthme, bronchite chronique, bronchiectasies, hyperactivité bronchique) avec au moins un remboursement pour les médicaments ou prestations relatifs au vaccin antigrippal et la population de 16 à 64 ans relevant soit avec d'une ALD ciblée, soit ayant eu au moins 4 délivrances de médicaments de la classe R03 (Médicaments pour les maladies obstructives des voies respiratoires) (données recueillies pour le régime général hors Sections Locales de Sécurité Sociale)

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
20.9% 446 pat.	25.3%	27%	31.1%	-4.4	-6.1	-10.2

source DCE/SNDIS/SNIRAM (Période du 01/04/2022 au 31/12/2022)

Depuis 2018, une **coopérative des acteurs** de l'Est Val-d'Oise en matière de **nutrition** pilotée par l'ARS-IDF associe plusieurs structures (Pôle ressources ville et développement social, EDPH, CODES 95, Ligue contre le cancer, Centre Social Empreinte, MDA de Gonesse, Education Nationale, Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, etc.) et 5 communes, dont Goussainville. Cette coopérative a pour objectif de lutter contre l'obésité et les maladies liées à la nutrition. Elle permet de proposer des actions de prévention nutrition et de prise en charge de l'obésité par exemple : **former les**

professionnels à l'obésité pédiatrique, sensibiliser les enfants et les familles à la nutrition ou encore de favoriser la pratique d'activité physique et sportive. La coopérative permet de développer des projets intercommunaux construits avec les habitants pour les rendre acteurs de leur santé (défis cuisine ; olympiades sportives ; etc.) et de déployer au sein des villes des projets qui répondent aux besoins spécifiques des territoires et des expérimentations probantes en matière d'interventions en nutrition auprès des enfants et de leurs familles. Dans ce cadre, la ville de Goussainville et ses associations mettent en place des actions de prévention nutrition financées par l'ARS-IDF.

Par ailleurs, depuis 2023, un **projet de coopérative des acteurs de l'Est Val-d'Oise en matière de périnatalité** est en construction, pilotée par l'ARS-IDF, elle associe la PMI, le RPVO, le CH de Gonesse ainsi que 5 communes, dont celle de Goussainville. Cette coopérative déploiera progressivement des actions au sein des territoires concernés dont la création d'un poste de médiation en santé.

■ Environnements favorables à la santé

La commune de Goussainville fait face à des enjeux relatifs à la qualité de l'habitat.

À l'échelle de la ville, **46,3% des résidences principales datent d'avant les années 70**, une part supérieure au niveau départemental (37,7%) et national (42,5%). Avant les années 70, les **normes d'isolation thermiques étaient encore inexistantes**. En nombre de pièces, la situation à l'échelle de la commune se traduit par une part de 81,5% d'habitants se logeant dans une surface de 3 pièces ou plus. La taille importante ainsi que l'ancienneté des logements, associés à une situation de précarité constituent un terrain propice aux situations de vulnérabilité énergétique (*source : INSEE, RGP 2020*).

En 2019, la **part des logements privés potentiellement indignes** était comprise **entre 4% et 8%** (*source : INSEE, RGP 2020*). La commune s'est alors engagée dans le déploiement de plusieurs outils préventifs et coercitifs :

- L'autorisation préalable de mise en location ;
- Le contrôle de salubrité ;
- L'Observatoire des copropriétés.

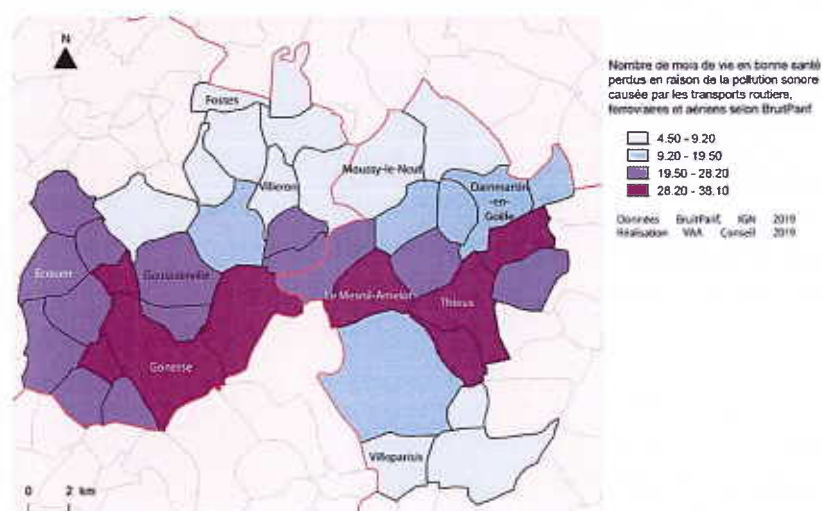
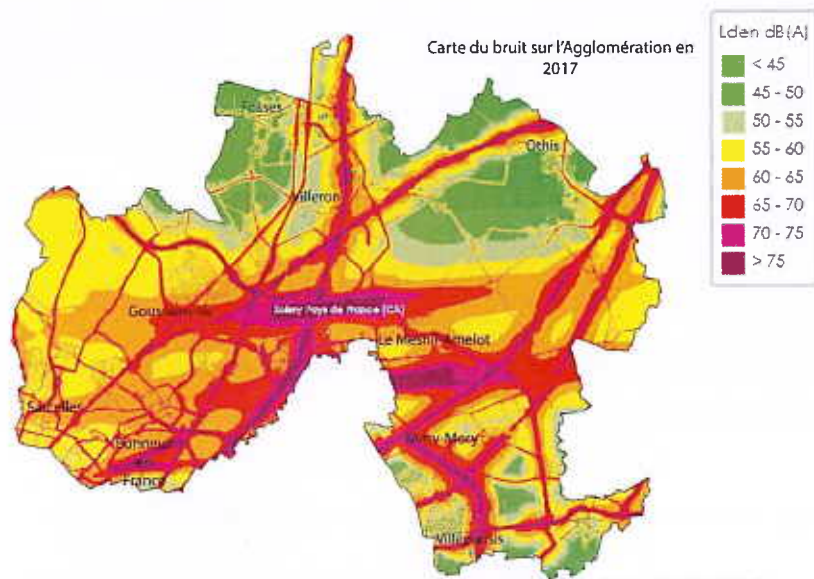
La commune fait également face à un **niveau de pollution sonore important**, dû à la proximité de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Il ressort de différentes études menées que 50% de la population est exposée aux nuisances sonores liées au trafic aérien, et que 17% des habitants sont exposés à au moins deux sources de pollution.

Part de la population communale exposée à au moins deux pollutions ou nuisances : 17 %

Part de la population résidant dans :

	Commune	EPCI / EPT	Département	Île-de-France
une maille air	0 %	23 %	27 %	56 %
une maille bruit	50 %	71 %	78 %	79 %
une maille eau	0 %	0 %	2 %	1 %
une maille IED	17 %	14 %	10 %	11 %
une maille sols	0 %	4 %	6 %	9 %
une maille multi-exposée	17 %	33 %	33 %	58 %
un point noir environnemental	0 %	3 %	6 %	13 %

Sources : Insee 2012 et densité; Institut Paris Région; AirParif 2010-2012, BruitParif 2006-2012, DRIEE 2012, ARS Île-de-France 2012



c) Le CLS 2024 – 2028

a) Le périmètre du contrat

Le présent contrat concerne l'ensemble du territoire de Goussainville. Les actions seront renforcées auprès des habitants qui résident dans les deux quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) : Grandes Bornes Elargies et Cottages Elargies.

b) Les priorités thématiques

L'élaboration du Contrat Local de Santé ainsi que l'identification des axes stratégiques s'inscrivent dans le prolongement des travaux de diagnostic, des objectifs du PRS 2023 – 2028 et des orientations validées en comité de pilotage.

Trois axes ont été retenus :

- Axe 1 : Favoriser la prévention et la promotion de la santé pour tous les âges
- Axe 2 : Améliorer et renforcer l'offre et l'accès aux soins sur le territoire
- Axe 3 : Lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans le champ de la santé environnementale

Chacun des axes stratégiques se décline ensuite en objectifs spécifiques. 9 fiches programmes viendront répondre à l'ensemble de ces objectifs.

Axe 1 : Favoriser la prévention et la promotion de la santé pour tous les âges	1) Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé dans le champ de la nutrition et de l'hygiène bucco-dentaire 2) Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé dans le champ de la santé mentale 3) Développer des actions d'aller-vers à destination des publics les plus éloignés de la prévention et du soin 4) Lutter contre la mortalité infantile et développer des actions dans le champ de la périnatalité 5) Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé et lutter contre les conduites à risque
Axe 2 : Améliorer et renforcer l'offre et l'accès aux soins sur le territoire	1) Favoriser l'installation de nouveaux professionnels sur la commune 2) Favoriser l'accès aux soins des populations les plus éloignées
Axe 3 : Lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans le champ de la santé environnementale	1) Favoriser un logement sain et favorable à la santé 2) Lutter contre les nuisances sonores

c) Le pilotage et l'association des partenaires

Un comité de pilotage.

Il est composé :

- Du Préfet ou de son (sa) représentant(e) ;
- De la Directrice départementale du Val d'Oise de l'ARS-IDF ou de son (sa) représentant(e) ;
- Du Maire de Goussainville ou de son (sa) représentant(e) ;
- De la Présidente du Conseil départemental ou de son (sa) représentant(e) ;
- De la Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise ou de son (sa) représentant(e) ;
- Du Directeur du Centre Hospitalier de Gonesse ou de son (sa) représentant(e) ;
- De la Directrice Générale de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ou de son (sa) représentant(e) ;
- De la Présidente de la CPTS Est Val-d'Oise ou de son (sa) représentant(e) ;
- Du Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Val-d'Oise ou de son (sa) représentant(e).

Le Comité de pilotage, instance décisionnelle du CLS, est chargé de valider les orientations stratégiques du contrat. Il est également en charge, à travers chacun de ses membres, de l'articulation avec les grands cadres spécifiques à chacun des signataires (PRS, PLS, Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion...). De par sa composition, il a une capacité d'interpellation des institutions.

Des comités techniques sont constitués à partir des axes stratégiques, des objectifs et des actions retenus dans le CLS.

Ils sont composés :

- Du référent(e) CLS de la délégation départementale du Val d'Oise de l'ARS-IDF ;
- De responsables de la commune en charge des activités visées dans les actions ;
- Des partenaires et/ou acteurs impliqués dans les actions de terrain ;
- Du coordinateur du CLS ;
- Du délégué du préfet.

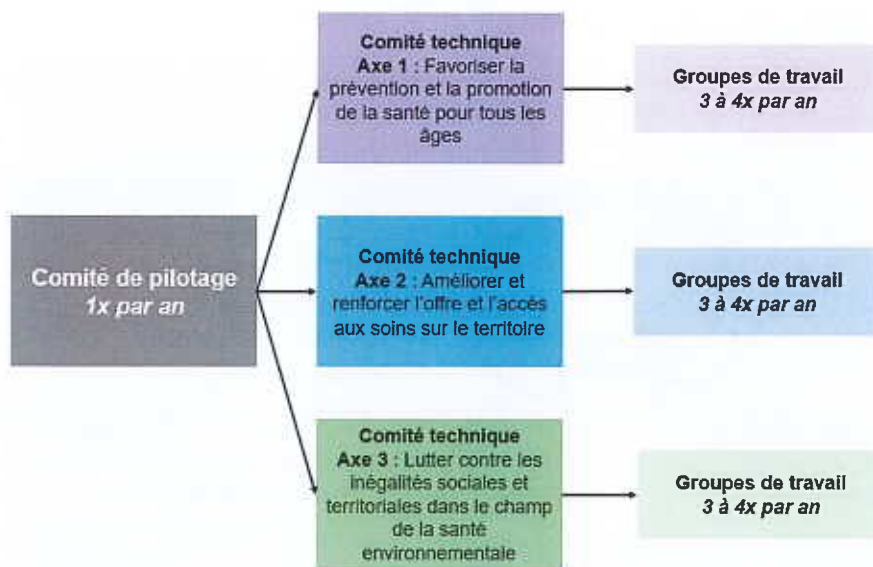
Le Comité technique traduit de manière opérationnelle la stratégie du comité de pilotage. Il s'agit d'une instance de réflexion méthodologique. Il soutient les groupes thématiques en apportant une aide à la mise en œuvre, au suivi technique et à l'évaluation et veille à la cohérence entre les différentes démarches territoriales de santé. Il permet aussi de donner une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement aux personnes impliquées au niveau opérationnel sur une ou plusieurs thématiques.

Des groupes de travail.

Les fiches programmes seront pilotées, en fonction des besoins identifiés par les acteurs, par la mise en œuvre de groupes de travail. Ces groupes de travail se réuniront 3 à 4 fois par an. Ils auront pour objectifs de faciliter la mise en opérationnalité des actions.

Coordination et pilotage.

L'ensemble de la démarche est piloté par le responsable santé qui coordonne la gouvernance et favorise la mise en lien des acteurs au niveau local. Il est également l'interface entre les signataires et les acteurs locaux. Cette coordination est articulée avec l'ensemble des politiques publiques du territoire et des dispositifs territoriaux. Le coordinateur du Contrat Local de Santé est rémunéré par la ville avec la participation de l'Agence régionale de Santé Île-de-France ainsi que de l'Etat.



d) Durée, mise en œuvre, suivi et évaluation du contrat

Durée du contrat

Le Contrat Local de Santé entre en vigueur dès la signature des parties précitées, pour une durée de 5 ans.

Au cours de ces 5 années, le CLS peut être révisé ou modifié par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties signataires. Les révisions sont soumises à la validation du Comité de pilotage.

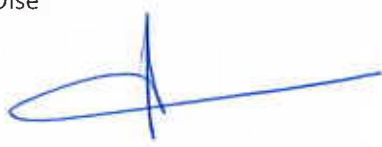
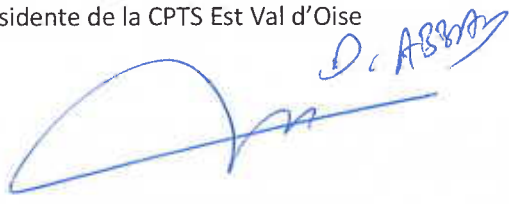
Mise en œuvre du contrat

Le Contrat Local de Santé sera mis en œuvre à partir des fiches programmes inscrites en son sein et annexées au présent document. Celles-ci pourront être modifiées au gré de leurs évolutions et évaluations. Chacune des fiches programmes dispose d'un ou de plusieurs porteurs, identifiés et en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action.

Suivi et évaluation du contrat

La démarche d'évaluation portera sur la stratégie globale du CLS, sur les actions et leurs effets. Les signataires s'appuieront sur le référentiel d'évaluation des CLS produit par l'ARS Île-de-France.

Signature du contrat

La commune de Goussainville Représentée par Abdelaziz HAMIDA Maire de la commune de Goussainville 	L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France Représentée par Laureen WELSCHBILLIG Directrice de la délégation départementale du Val d'Oise 
La Préfecture du Val-d'Oise Représentée par Philippe COURT Préfet du Val d'Oise 	Le Conseil Départemental du Val-d'Oise Représenté par Marie-Christine CAVECCHI Présidente du Conseil Départemental 
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie Représentée par Edwige RIVOIRE Directrice générale de la CPAM du Val d'Oise 	La Caisse d'Allocation Familiale Représentée par Christelle KISSANE Directrice générale de la CAF Val d'Oise 
L'Education Nationale Représentée par Olivier WAMBECKE Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Val-d'Oise 	La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Représentée par Dr Fatim ABBAD Présidente de la CPTS Est Val d'Oise 
Le Centre Hospitalier de Gonesse Représenté par Jean PINSON Directeur du Groupement Hospitalier de Territoire 	

Annexes : fiches actions

Axe 1 : Favoriser la prévention et la promotion de la santé pour tous les âges

Axe stratégique	Favoriser la prévention et la promotion de la santé pour tous les âges
Intitulé de la fiche programme 1	Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé dans le champ de la nutrition et de l'hygiène bucco-dentaire
Porteur de l'action	Commune de Goussainville, Direction de la Santé. Direction des sports pour le sport-santé
Justification	
Le Diagnostic Local de Santé réalisé sur la commune de Goussainville a mis en avant un taux standardisé de mortalité générale significativement supérieur au niveau régional. En parallèle, le taux standardisé de personnes prises en charge pour diabète (7,1%) en 2022 était plus important sur la commune qu'au niveau régional (4,7%), et les données disponibles indiquaient également un taux de personnes prises en charge supérieur au niveau national (5,4%). Si les diabètes de type 1 et 2 sont liés à des prédispositions génétiques, il ne s'agit pas de l'unique facteur de causalité pour ce qui concerne le diabète de type 2. En effet, aux prédispositions génétiques s'ajoutent d'autres causes liées à l'environnement mais également aux comportements individuels tels que l'alimentation et la sédentarité notamment. De plus, d'après les données de Santé publique France, la prévalence du diabète est plus élevée dans les communes les plus défavorisées socioéconomiquement, chez les personnes d'un niveau socio-économique moins favorisé et dans certaines catégories socio-professionnelles. Dès lors, les actions de prévention visant l'impact sur l'alimentation et l'activité physique constituent des stratégies efficaces pour favoriser l'adoption de comportements favorables. De plus, les différents temps de concertations déployés sur la commune ont mis en avant la volonté des habitants de pouvoir bénéficier, à tout âge, d'actions sur ces thématiques. S'agissant de la santé bucco-dentaire, entre 2022 et 2023, le taux de recours aux chirurgiens-dentistes pour les enfants de 3 à 24 ans au sein de la commune a baissé de 0,6 points, passant de 52% à 51,40%. Ce taux demeure d'environ 5 points de pourcentage plus faible que le taux départemental. Ce taux est également à mettre en lien avec le faible nombre de chirurgien-dentiste présent sur le territoire, et en baisse constante ces dernières années, soulevant ainsi des enjeux d'accès aux soins dentaires.	
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	
Oui	
Description	
Objectif spécifique	Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel 1	Développer les actions de prévention dans le champ de la nutrition
Objectif opérationnel 2	Promouvoir l'activité physique et faciliter son accès à tous les publics
Objectif opérationnel 3	Développer les actions de prévention dans le champ de la santé bucco-dentaire
Action 1.1 : Mettre en œuvre des actions d'éducation nutritionnelle pour tous les âges	
- S'engager dans la Coopérative d'Acteurs (CA) Nutrition avec l'ARS, le pôle ressources ville et développement social et 4 villes voisines (Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel), et soutenir les différentes actions déployées : - Identifier les besoins et élaborer des projets avec les habitants des maisons des Habitants autour de l'alimentation et de l'activité physique, coordonnée par le Pôle Ressources 95	

- Participation/communication à/sur des formations sur la nutrition à destination des habitants et des acteurs de la coopérative d'acteurs (CA)
 - Déployer des ateliers cuisine et/ou d'éducation nutritionnelle auprès d'un large public : petite enfance, enfance/scolaire, jeunesse
 - Participation à des instances de travail de la coopérative d'acteurs nutrition pilotée par l'ARS-IDF
 - Participation à des groupes de travail autour de la précarité alimentaire
- Sur la ville de Goussainville, le centre social Empreinte est fortement engagé dans la CA Nutrition et co-pilote des actions avec la ville.
- Continuer à développer les actions d'éducation nutritionnelle mises en place par les services de la ville auprès d'un large public :
 - o Déployer des ateliers cuisine et/ou d'éducation nutritionnelle auprès d'un large public : adultes, seniors, associations locales (Empreinte, PTCE, Croix Rouge...) animés par un diététicien/nutritionniste. Ces ateliers prendront la forme de temps d'échanges ou bien d'ateliers cuisine au cours desquels des conseils nutritionnels seront proposés. Les participants adultes et seniors repartiront avec des recettes simples et économiques. 30 ateliers nutrition sont déjà planifiés chaque année avec la société de restauration ELIOR, à destination d'un public scolaire (de la petite section au CM2). La ville souhaite en développer davantage en complémentarité de ceux déjà proposés.
 - o Le service jeunesse aura en charge l'organisation du festival "Bien manger" en 2025 en lien avec la direction du développement économique. Cet événement aura lieu au parc Delaune et permettra de promouvoir la restauration locale sous un volet nutrition. Cette action est programmée actuellement sur l'année 2025 uniquement mais pourra être reconduite en fonction de son évaluation.
 - o Le service périscolaire met en place un programme "découverte nature", financé par la Cité Educative et inscrit dans la coopérative d'acteurs nutrition comprenant des ateliers cuisine, des ateliers sur l'environnement et le compost.
 - o Communiquer sur le projet « Mission : retrouve ton cap », porté par l'Assurance Maladie et destiné à prévenir le surpoids et l'obésité infantile à travers une prise en charge pluridisciplinaire. La communication se basera sur les outils de communication de l'Assurance Maladie qui seront relayés via : les réseaux sociaux, le journal de la ville, affichage des affiches, mailing réguliers aux professionnels de santé locaux...
- Afin de coordonner l'ensemble de ces actions, la direction de la santé animera 3 à 4 fois par an un groupe de travail Nutrition dont les objectifs seront entre autres de favoriser la transversalité entre les projets et d'impliquer les acteurs dans la CA Nutrition

Action 1.2 : Effectuer une demande de labélisation PNNS (Programme National Nutrition Santé)

Ce label, d'une durée de 5 ans, permettra notamment aux actions portées par la commune, dont la CA Nutrition, d'être valorisées et de communiquer sur les actions menées auprès des partenaires et des habitants.

Action 1.3 : Déployer une offre sur le sport-santé pour tous les âges en co-pilotage avec la direction des sports et la direction de la santé

- Financer les formations sport-santé à destination des éducateurs sportifs de la ville et des associations sportives, afin de favoriser une montée en compétences des professionnels. La formation sera assurée par le CDOS 95 et visera dans un premier temps une dizaine d'éducateurs
- Pérenniser les ateliers d'activité physique et sportive pour tous mis en place actuellement sur la ville : école municipale des sports (5 à 10 ans, tous les mercredis), gymnastique pour les seniors (tous les lundis matin, 60 personnes) et aquagym pour les seniors (tous les vendredis), stages pendant les vacances scolaires (multisport pour 5-10 ans) et pour adultes (+ 18 ans, tous les matins), prévention des chutes...

- Développer de nouveaux ateliers de sports pour les seniors afin de répondre à la demande croissante et renforcer leur adaptation aux pathologies de santé du public. Ces ateliers hebdomadaires seront animés par les éducateurs de la ville formés au sport-santé. Ils pourront avoir lieu sur la RAC (résidence personnes âgées)
- Mise en place du sport sur ordonnance sur la ville, ateliers et séances encadrées par les éducateurs sportifs formés au sport-santé sur les sites sportifs du territoire (gymnases, parcs...)
- Participation aux rencontres départementales et régionales en lien avec l'ARS, le CDOS, le CH de Gonesse... Lien régulier avec la coordinatrice du projet territorial sport santé du Val-d'Oise, porté par l'association Ex-Aequo.
- Communiquer auprès des professionnels de santé en ville et au CMS afin de les informer de leur rôle dans la prescription des actions sport santé. Cette communication sera réalisée avec la CPTS, le DAC et le Centre Hospitalier de Gonesse (centre de référence ressources).
- Créer un parcours de santé piéton dans la ville, intégrant des itinéraires définis et visibles avec des codes couleur, intégrant des panneaux indiquant le temps de marche pour aller d'un point A à un point B, intégrant des panneaux indiquant les bienfaits du dit parcours pour la santé, etc...
- Mettre en place des Assises du sport avec les partenaires et les associations locales sur la période du CLS S'engager dans une demande d'habilitation Maison Sport Santé et mise en place d'une gouvernance spécifique (COPIL, COTECH, Groupe de travail sur le sport santé)

Action 1.4 : Encourager le brossage des dents à l'école sur la pause méridienne

- Achat par la ville de kit de brossage : trousse contenant une brosse à dent, un dentifrice et un gobelet et distribution aux élèves de maternelle d'une trousse par an (changement de la brosse à dent et du dentifrice au cours de l'année) et encadrement du brossage des dents sur la pause méridienne lors du temps scolaire et périscolaire (mercredi et vacances scolaires).
- Sensibilisation par la CPAM auprès des animateurs et ATSEM de la ville afin de les outiller à l'encadrement du brossage des dents sur la pause méridienne et à relayer les messages de prévention auprès des élèves et de leurs parents. Mise à disposition des professionnels de supports pédagogiques (affiches, achat de mâchoire géante...)
- Actuellement, des projets autour de M'T dents sont développés sur la ville par la CPAM et l'UFSBD auprès des CP, autour de séances collectives d'éducation pour la santé, au cours desquelles les bons gestes du brossage de dents ainsi que les notions essentielles à une bonne hygiène bucco-dentaire sont enseignés. 35 classes au sein de 10 établissements différents bénéficient de cette action sur la commune. La direction santé et le service scolaire souhaitent développer ce dispositif et l'étendre à l'ensemble des écoles de la ville.
- L'association Empreinte souhaite également déployer un projet sur le bucco-dentaire auprès des publics jeunes et des familles. Des kits pourront être distribués et des sensibilisations réalisées auprès des habitants.

Public cible	Tout public, avec une priorité pour le public en Affection de Longue Durée, seniors, enfants/jeunes et personnes en situation de handicap	Territoire	Commune de Goussainville
--------------	---	------------	--------------------------

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante au CLS) ?		Non				
Typologie et thématique						
Thématiques	Sédentarité Activité physique Alimentation Santé bucco-dentaire					
A quels projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?						
Fiche 1.3 : promouvoir la santé des enfants Fiche 1.4 : Agir contre les inégalités de santé chez les adolescents et les jeunes Fiche 2.11 : Mieux prévenir et prendre en charge l'obésité Fiche 2.12 : Améliorer la prévention et la prise en charge du diabète de type 2 Fiche 6.6 : Renforcer l'accès et la pratique d'activité physique pour rompre les inégalités de santé Fiche 6.7 : Renforcer les comportements nutritionnels et l'accès à une alimentation favorable à la santé pour rompre les inégalités de santé						
Articulation avec d'autres plans locaux ?					Contrat de ville/Cité éducative / CA Nutrition ARS	
Partenaires et participation						
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage	
	Centre Hospitalier	X	X	X	X	
	CDOS	X	X	X	X	
	Ex aequo		X	X		
	UFSBD		X	X		
	Services ville	X	X	X	X pour les sports	
	ARS	X			X	
	CPAM	X	X			
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		Oui	Si oui, précisez :	sur la CA Nutrition	Quel degré :	Information, consultation, coconstruction,
Suivi et évaluation						
Indicateurs de processus		Nombres de rencontres/groupes de travail organisés dans le cadre de la nutrition Mise en place d'une gouvernance dans le cadre du sport-santé : COPIL, COTECH, Groupe de travail Nombre d'associations locales formées au sport-santé				
Indicateurs d'activité		Nombres d'ateliers nutrition / éducation nutritionnelle animés Nombre de séances d'activités adaptées mises en place Nombre de patients suivis (sport adapté et sport sur ordonnance) Nombre d'enfants participant au programme bucco-dentaire				
Indicateurs de résultats		Amélioration de la santé buccodentaire des enfants (statistiques de l'assurance maladie, programme M'T dents) Développement de l'offre et de l'accès de sport adapté sur le territoire Mise en place d'ateliers réguliers d'éducation nutritionnelle pour tous les âges				

Axe stratégique	Favoriser la prévention et la promotion de la santé pour tous les âges	
Intitulé de la fiche programme 2	Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé dans le champ de la santé mentale	
Porteur de l'action	Commune de Goussainville, direction de la santé, en lien avec le CLSM	
Justification		
Le Diagnostic Local de Santé réalisé sur la commune de Goussainville a mis en avant des enjeux liés à un déficit d'offre en matière de santé mentale sur le territoire (offre libérale peu étoffée, délais d'attente importants au sein des structures, ...), croisé à des constats de fragilité psychologique d'une partie de la population, notamment les enfants et les adolescents. Le renforcement des actions de prévention dans le champ de la santé mentale, en lien avec le CLSM couvrant le territoire, a donc été identifié comme un axe de travail majeur.		
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?		Oui
Description		
Objectif spécifique	Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé	
Objectif opérationnel 1	Informier et former les acteurs dans le champ de la santé mentale	
Objectif opérationnel 2	Déstigmatiser les enjeux liés à la santé mentale	
Action 2.1 : Organiser la montée en compétence des acteurs dans le champ de la santé mentale		
- Mise en place de 2 à 3 sessions par an de formations PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale) sur la ville à destination des professionnels intervenant sur le territoire auprès de tous publics (services de la ville ou institutions : PMI, CAF, CCAS, SSD, associations locales, CS Empreinte....). Cette formation sera animée par un intervenant agréé qui fournira le livret PSSM à chaque stagiaire. Déploiement d'1 à 2 formations sur le Cosmos Mental®. Cette formation sera animée par Psycom ou par les partenaires déjà formés à cet outil sur la ville (des sessions de formation avaient eu lieu en 2020/2021 à l'est du Val-d'Oise). Ces deux dispositifs permettent d'outiller les professionnels afin qu'ils accompagnent et orientent au mieux les personnes ayant des difficultés de santé mentale. Ils participent à la fluidification des parcours de prise en charge des patients. - La direction de la santé diffusera régulièrement au réseau local les informations sur les dispositifs de santé mentale. Le réseau local comprend les professionnels de santé libéraux, les professionnels du CMS, les institutions, les associations, les services de la ville, les partenaires, etc. Cette diffusion aura pour objectifs de favoriser la lisibilité / connaissance des dispositifs et d'améliorer la prise en charge des gossainvillois. Exemples de dispositifs portés à la connaissance du réseau local : EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité), MDA (Maison des adolescents), EMPSA (Equipe Mobile Psychiatrie du Sujet âgé...), RESAD du CLSM....		
Action 2.2 : Diffuser des outils de promotion de la santé mentale en vue de déstigmatiser la santé mentale et promouvoir la notion d'universalisme		
Mise en place auprès des habitants d'ateliers Cosmos Mental® dans différentes structures, associations.... (Centre social Empreinte, Associations de parents d'élèves...). Ces ateliers d'une durée de 2 heures ont pour objectifs d'expliquer la santé mentale et de montrer sa dimension universelle, afin notamment de déculpabiliser et de favoriser le recours aux soins des personnes en souffrance. Ces ateliers se basent sur la diffusion de la vidéo "Cosmos Mental®" et des supports d'animation du réseau Psycom.		

Ces ateliers ont été développés par le CLSM lors des confinements en 2020. Plusieurs ateliers ont ainsi été animés à l'est du Val d'Oise.					
Public cible	Tout public		Territoire	Commune de Goussainville	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante au CLS) ?					Non
Typologie et thématique					
Thématiques	Education à la santé Santé mentale				
A quels projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 1.6 : Développer une politique de promotion de la santé mentale Fiche 6.2 : Systématiser l'intégration des enjeux de santé mentale dans la déclinaison territoriale des partenariats de l'Agence Régionale de Santé					
Articulation avec d'autres plans locaux ?					Contrat de ville CLSM
Partenaires et participation					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
	CLSM	X	X	X	
	ARS	X			
	Formateurs PSSM		X	X	
	Dispositifs locaux : EMPP, MDA, EMPSA, RESAD...		X	X	
	CCAS	X	X	X	X pour les ateliers bien être
	Médiation sociale	X	X		X pour les ateliers bien être
	Service habitat	X	X	X	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	NON	Si oui, précisez :			Quel degré :
Suivi et évaluation					
Indicateurs de processus	Signataire du CLSM et participation financière Conventionnement avec des partenaires : formateurs santé mentale, intervenants...				
Indicateurs d'activité	Nombre de formation PSSM et Cosmos mental® et de participants Nombre d'ateliers cosmos mental® et de participants				
Indicateurs de résultats	Meilleure connaissance des dispositifs de prise en charge et des problématiques de santé mentale par les stagiaires				

Axe stratégique	Favoriser la prévention et la promotion de la santé pour tous les âges
Intitulé de la fiche programme 3	Développer des actions d'aller-vers à destination des publics les plus éloignés de la prévention et du soin
Porteur de l'action	Commune de Goussainville, direction de la santé
Justification	
Les taux de recours au dépistage du cancer colorectal, cancer du col de l'utérus et cancer du sein sont plus faibles au niveau de la commune de Goussainville qu'à tous les autres échelons de comparaison. En effet, le taux de recours au dépistage du cancer colorectal est de 23,1% à Goussainville, ce qui est inférieur de 9,9 points par rapport au niveau national. De la même manière, le taux de recours au dépistage du cancer du col de l'utérus est inférieur de 16,9 points par rapport au niveau national et celui du cancer du sein est inférieur de 5,2 points. Le taux de vaccination contre la grippe saisonnière sur la commune est également inférieur aux autres niveaux de comparaison. Le taux de vaccination contre la grippe saisonnière sur le territoire de Goussainville est de 45,5%, ce qui est inférieur aux moyennes régionale (56,1%) et nationale (57,8%). Une personne à risque (en ALD ou présentant une maladie chronique) sur 5 s'est fait vacciner contre la grippe saisonnière en 2022 : un taux inférieur de 10,2 points de pourcentage au taux national. En parallèle, le Diagnostic Local de Santé de la commune de Goussainville ainsi que les divers temps de concertation auprès des habitants réalisés, ont mis en avant des enjeux d'accessibilité aux dispositifs de prévention et de soins de certains publics : seniors isolés, personnes à mobilité réduite, population vulnérable...	
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Description	
Objectif spécifique	Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel 1	Favoriser l'accès aux dispositifs de prévention des populations qui en sont le plus éloignées
Action 3.1 : Développer des actions d'aller-vers sur le champ de la prévention Par cette action, la ville souhaite développer des dispositifs d'aller-vers afin d'aller à la rencontre de la population et de favoriser in-fine le recours au soin. Ces dispositifs prendront plusieurs formes : - Mise en place d'un Village santé annuel réunissant une vingtaine de partenaires de la prévention et du soin. Les thématiques abordées sont très diverses : sport-santé, diabète, vie affective et sexuelle, bien-être, dépistages des cancers, nutrition, gestes qui sauvent... Les stands sont animés par des professionnels médicaux ou médico-sociaux. - Mise en place de façon régulière (tous les deux mois environ) de stands d'information sur le marché afin de sensibiliser les habitants aux enjeux de santé : dépistages, diabète, vie sexuelle, tabagisme, nutrition... - Mise en place d'ateliers de dépistage et de prévention dans les structures de la ville, dont le Centre Municipal de Santé, ou au sein des associations locales (ADEF, CS empreinte, Espace Romanet, RAC, sur le marché, Pension famille, Espérer 95....) de façon régulière (mensuel ou tous les deux mois) animés par des partenaires : fondation Léonie Chaptal, CDDS, DAC, SER Diabète IDF, ligue contre le cancer... Les dépistages proposés : diabète, syphilis, hépatites B et C, VIH.... - Organisation de Conférences Santé à destination des seniors : déploiement de rencontres mensuelles thématiques (accès aux droits, diabète, Alzheimer, risques cardiovasculaires...) au sein de différents sites	

(CS Empreinte, Colucci, Demoiselle, RAC...) et déployer un accompagnement véhiculé selon les besoins par le taxi social du CCAS. Ces conférences seront animées par des professionnels : CRAMIF, SER Diabète IDF, France Alzheimer, cardiologue, etc...					
Public cible	Tout public avec une attention particulière vers les publics les plus éloignés de la prévention et du soin		Territoire	Commune de Goussainville	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante au CLS) ?					Non
Typologie et thématique					
Thématiques	Education à la santé Accès à la prévention Dépistage Vaccination				
A quels projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 1.8 : Renforcer la stratégie vaccinale régionale					
Fiche 2.12 : Améliorer la prévention et la prise en charge du diabète de type 2					
Articulation avec d'autres plans locaux ?					Contrat de ville
Partenaires et participation					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
	CPAM		X		
	CPTS	X	X	X	
	CCAS	X			
	Département du Val d'Oise (CDDS et Pôle Hors les murs du service des Actions de Santé)		X		
	SER DIABETE IDF		X		
	Fondation Léonie Chaptal		X		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		NON	Si oui, précisez :		Quel degré :
Suivi et évaluation					
Indicateurs de processus	Nombre de rencontres mises en place avec les acteurs / partenaires Nombre de conventionnement mis en place				
Indicateurs d'activité	Nombre d'actions mises en place Nombre d'habitants sensibilisés				
Indicateurs de résultats	Diminution des taux liés aux pathologies sur le territoire (diabète...) Recours au dépistages facilités pour les habitants (évalué suite aux retours des habitants post action)				

Axe stratégique	Favoriser la prévention et la promotion de la santé pour tous les âges	
Intitulé de la fiche programme 4	Lutter contre la mortalité infantile et développer des actions dans le champ de la périnatalité	
Porteur de l'action	Commune de Goussainville, direction de la santé	
Justification		
Les 1000 premiers jours désignent une période clef pour le développement de l'enfant : sa santé, son bien-être et celui de ses parents. Pendant cette période, le cerveau de l'enfant se développe plus qu'à tout autre moment. Selon l'OMS, il s'agit donc d'une période clé dans la réduction des inégalités sociales de santé. Avec 38,7% des habitants de Goussainville âgés de moins de 25 ans et un taux de natalité de 12,8 pour 1000 (contre 11 au niveau national), la commune affiche un profil démographique relativement jeune (données Insee de 2023). Cependant, des enjeux peuvent être identifiés concernant la situation des familles avec des jeunes enfants. Entre 2010 et 2019, le taux de mortalité infantile à Goussainville était plus élevé (+1 point de pourcentage) qu'au niveau régional. De plus, la part d'enfants nés prématurément en 2017 était de 12,4% à Goussainville, contre 9,2% à l'échelle de l'EPCI/EPT. Ce constat souligne des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, reflétant à la fois l'état de santé des Goussainvillois et l'accès aux services de prévention.		
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?		Oui
Description		
Objectif spécifique	Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé	
Objectif opérationnel 1	Améliorer le parcours de soins et l'accès aux soins en périnatalité	
Objectif opérationnel 2	Développer l'accès à l'information des jeunes et futurs parents	
Action 4.1 : S'engager dans la CA Périnatalité avec l'ARS et 4 villes voisines (Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Sarcelles) et soutenir les différentes actions déployées notamment la création d'un poste de médiateur en santé périnatale, qui aura pour objectifs : - De participer au repérage des femmes enceintes vulnérables en lien avec les structures locales - D'assurer des actions d'aller-vers en matière d'accès aux droits et aux soins pour les femmes enceintes vulnérables - De structurer le parcours de soins et favoriser l'autonomie et la capacité d'agir des femmes enceintes vulnérables - De sensibiliser et rassurer les femmes concernant le parcours de soins et de grossesse - D'assurer un accompagnement physique des personnes les moins autonomes dans les démarches		
Action 4.2 : Mettre en place un groupe de travail périnatalité visant, <i>in fine</i>, à fluidifier les parcours de santé - Mise en place 3 à 4 fois par an d'un groupe de travail afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs (CAF, Réseau Périnatal du Val d'Oise, Centre Hospitalier, PMI, services petite enfance, PRE, professionnels médicaux de la commune et du CMS : sage-femme ou gynécologue...) et améliorer, in fine, les parcours de prise en charge des parents et des futurs parents, en développant des actions coordonnées sur le territoire. Et faciliter la lisibilité des offres de soins sur le territoire, notamment pour les femmes enceintes, et donc leur parcours de prise en charge. Lors de chaque rencontre, les participants présenteront leurs actualités. Régulièrement les missions des participants ou bien des dispositifs spécifiques pourront être présentés de façon précise.		

Action 4.3 : Déployer des actions d'informations et de sensibilisation auprès des futurs et jeunes parents sur la ville

- Déployer un forum maternité, environ 1 fois par an réunissant les acteurs de la périnatalité : PMI, RPVO, service petite enfance, CAF, SSD... Les futurs parents seront conviés par la CPAM du Val d'Oise au travers d'une invitation. Ce forum est organisé de façon intercommunale avec les 4 autres villes de l'est Val d'Oise. Ainsi chaque ville organise un forum annuel à différentes périodes de l'année et la CPAM y invite toutes les femmes résidant à l'est du Val d'Oise ayant déclaré leur grossesse. Une soixantaine de futurs parents sont attendus sur cette action.
 - Soutien et relais de deux actions portées par la PMI
 - 1) dans les hôtels sociaux : « accueil jeux » auprès des familles en situation de précarité de l'hôtel « le Bel hôtel » ayant des enfants de 0 à 3 ans à raison de 2 fois par mois. Les objectifs de ces interventions :
 - Proposer à des enfants ayant peu d'activités un lieu pour évoluer, s'épanouir, explorer, développer leurs compétences et se divertir.
 - Faire prendre conscience aux parents des compétences de leur enfant
 - Soutenir la parentalité et délivrer des messages de prévention
 - Proposer une alternative aux écrans
 - Créer du lien entre les familles avec la PMI et entre les familles
 - Montrer aux parents que le jeu ne nécessite pas d'investissement financier.
 - 2) au sein de la PMI, un temps à destination des primipares prioritairement (ouvert à toutes) animé par une sage-femme et une puéricultrice pour les accompagner dans leur grossesse et créer un lien avec l'équipe de la PMI potentiellement mobilisée dans le suivi de leur enfant
 - Développement des ateliers de parentalité avec Fond-A-Mental, Projet financé par l'ARS en 2024-2025.
 - Mise en place de sessions d'ateliers en direction des parents pour favoriser le lien parent-enfant, développer les compétences parentales.
 - Mise en place de formation auprès des professionnels pour les outiller dans l'accompagnement
- Ce projet est mis en place avec les acteurs du territoire : Education, PRE....

Il permettra également d'informer les services de la ville des dispositifs existants : Unités parents bébé, Unités enfants en danger, plateforme de coordination et d'orientation des TND du CH de Gonesse pour faciliter les orientations des familles le cas échéant.

Public cible	Femmes enceintes, futurs parents et jeunes parents.	Territoire	Commune de Goussainville
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante au CLS) ?		Oui	
Typologie et thématique			
Thématiques	Education à la santé Périnatalité Santé de l'enfant		
A quels projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			
Fiche 1.2 : Agir sur tous les déterminants de la santé périnatale Fiche 1.3 : Promouvoir la santé des enfants Fiche 2.8 : Améliorer les parcours en périnatalité			
Articulation avec d'autres plans locaux ?		Contrat de ville, CA Périnatalité de l'ARS	

Partenaires et participation					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
	CAF	X	X		
	RPVO	X	X		
	Département du Val-d'Oise (Service PMI)	X	X	X	
	Petite enfance	X	X		
	Centre Hospitalier	X	X		
	ARS	X			
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		NON	Si oui, précisez :		Quel degré :
Suivi et évaluation					
Indicateurs de processus		Nombre de groupe de travail mis en place			
Indicateurs d'activité		Mise en place du forum annuel Nombre d'ateliers mis en place par la PMI Nombre de parents et futurs parents sensibilisés sur différentes actions Nombre de partenaires impliqués dans le groupe de travail			
Indicateurs de résultats		Amélioration de la prise en charge des femmes enceintes Développement des compétences parentales – diffusion d'un questionnaire avant / après			

Axe stratégique	Favoriser la prévention et la promotion de la santé pour tous les âges
Intitulé de la fiche programme 5	Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé et lutter contre les conduites à risque
Porteur de l'action	Commune de Goussainville, direction de la santé, service jeunesse
Justification	
Selon l'ORS, la région Île-de-France se caractérise par un taux d'expérimentation de drogues illicites inquiétant chez les moins de 17 ans (35,4 % d'entre eux ont expérimenté le cannabis, 2,7 % la MDMA/Ecstasy, 1,9 % la cocaïne) ainsi que chez les personnes de 18 à 64 ans. Pour cette tranche d'âge, l'expérimentation de cocaïne est plus élevée que dans le reste de la France. Les données disponibles à l'échelle de Goussainville relatives aux prises en charge pour troubles addictifs liés à l'usage de l'alcool mettent en évidence un taux standardisé de personnes prises en charge (227) inférieur au niveau régional (549). Cependant, le taux de mortalité pour des pathologies associées à la consommation de tabac est plus important au niveau de la commune qu'aux autres échelons, et encore plus pour les hommes. De plus, il est ressorti des différents temps de concertation menés ont mis en avant la volonté des habitants d'agir contre les conduites addictives, notamment le tabagisme. S'agissant de la vie affective et sexuelle, un rapport récent de l'OMS a mis en avant une baisse alarmante de l'utilisation des préservatifs chez les adolescents : entre 2014 et 2022, la proportion d'adolescents sexuellement actifs ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel est passée de 70 à 61 % chez les garçons et de 63 à 57 % chez les filles. En parallèle, les échanges menés avec les acteurs du territoire ont mis en avant des enjeux majeurs liés à la vie affective et sexuelle sur le territoire : conduites à risques ; enjeux d'accès à l'éducation affective et sexuelle pour certaines populations ; violences sexistes et sexuelles...	
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Description	
Objectif spécifique	Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel 1	Déployer des programmes probants en matière de CPS
Objectif opérationnel 2	Étendre les espaces sans tabac
Objectif opérationnel 3	Sensibiliser aux conduites addictives et à risques
Objectif opérationnel 4	Sensibiliser à la vie affective sexuelle et relationnelle
Action 5.1 : Accompagner le déploiement de programmes dans la lutte contre les addictions	
- Lutter contre le recours aux addictions auprès de tous les âges et particulièrement la jeunesse Mise en place d'actions en direction des jeunes en milieu scolaire pour sensibiliser aux risques liés aux addictions : Alcool, Chicha, protoxyde d'azote, Ecrans... Sensibiliser également les parents des enfants et des jeunes dans une visée préventive et afin de permettre une montée en compétences de ces derniers. Les ateliers seront animés par des intervenants spécialisés tels que addictions France, les CSAPA. - En complément des ateliers proposés en milieu scolaire, la direction santé et la direction de la jeunesse prévoient de déployer une fois par an un village santé des jeunes au sein des 4 collèges et du lycée. Ce village qui ferait intervenir l'ensemble des partenaires intervenant sur les conduites à risque aura lieu en fin d'année scolaire pour clôturer le programme d'ateliers mis en place tout au long de l'année. - En lien avec le service jeunesse, des interventions auprès des jeunes seront programmées sous la forme d'ateliers débats (chicha, tabac, protoxyde d'azote, usage des écrans...) lors des vacances scolaires (4	

ateliers par an) sur l'espace Romanet (Service Municipal Jeunesse). Ce format est existant et sera renforcé dans le cadre du CLS. L'espace Romanet accueille 350 à 450 jeunes par an âgés de 12 à 17 ans.

- La ville souhaite s'engager dans la création d'Espaces Sans Tabac (EST) aux abords des établissements et sensibilisation des élèves au tabagisme, aménagement de l'urbanisme (panneaux, flochage au sol, etc...) en partenariat avec la Ligue contre le cancer. À ce jour, l'école Jacques Prévert et le collège Robespierre sont engagés dans cette démarche ; l'objectif serait de pouvoir déployer un EST par an, avec pour objectif final l'intégration de l'ensemble des établissements (écoles, collèges et lycées) de la commune dans la démarche.
- Partenariat avec Parallel théâtre dans le cadre de la sensibilisation à l'usage des écrans : Mise en place de 10 représentations du spectacle-débat ECRANS par an dans les 4 collèges de la ville et 6 représentations du spectacle débat Le PREMIER VERRE au lycée par an. Ce projet est préparé en amont en lien avec le CESCE (Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) du Collège, les personnels des établissements (infirmiers, documentalistes, CPE, enseignants...) et les structures locales pour l'animation du débat (IMAJ, CSAPA, Médiathèque...). Mise en place de questionnaire en amont pour recueillir les besoins auprès des jeunes. L'analyse de ces questionnaires est présentée en amont de l'intervention en classe par l'infirmière ou un enseignant. Ce projet, financé par la Cité Educative, vise à renforcer les compétences psychosociales des jeunes, notamment la résistance à l'influence des pairs, la résolution de problèmes (gestion des émotions), la prise de décision, la communication, l'affirmation et l'estime de soi et à informer les jeunes sur les ressources d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement afin de mettre ces derniers en capacité d'être eux-mêmes acteurs de leur santé.

Action 5.2 : Favoriser la campagne de vaccination HPV sur le territoire

- Favoriser la mise en œuvre de la campagne de vaccination HPV sur la ville. Mise en lien des acteurs : Conseil Départemental (CDDS, Pôle Hors les Murs), ARS et Education nationale par le partage de contacts, l'organisation de rencontres ou de tableaux partagés. Renforcer la communication sur la campagne auprès des parents et des jeunes via les réseaux sociaux, des échanges sur les espaces de rencontres (espace Romanet, CS Empreinte)....

Faciliter le recours à la vaccination au sein du CMS (vacation existante) en complément de l'offre proposée sur le scolaire, en renforçant notamment la communication auprès des habitants.

Action 5.3 : Favoriser la sensibilisation à la vie Affective Sexuelle et Relationnelle (EVRAS) auprès de tous les âges, et particulièrement la jeunesse

- Poursuivre le déploiement d'Ateliers d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) mis en place auprès des habitants à tous les âges : jeunes, parents, seniors... et déployer la formation des agents de toutes les directions de la ville à cette thématique.

Ces ateliers réguliers, déjà mis en place sur la ville de Goussainville, sont animés par une intervenante spécialisée - à ce jour une sexologue. L'ensemble des directions de la ville sont impliquées dans ce projet transversal co-porté par la direction de la santé et la tranquillité publique. Le CS Empreinte est également partie prenante du projet. Une animatrice a été formée aux EVRAS et des ateliers sont régulièrement mis en place sur la structure.

Différents supports et objectifs sont proposés selon les âges :

- de 3 à 10 ans : la relation à l'autre, les relations filles-garçons, le respect, l'intimité...
- de 11 à 25 ans : la puberté, les changements physiologiques et psychologiques liés à l'adolescence, se sentir bien dans son corps, le plaisir, le désir, la contraception, améliorer la confiance en soi,
- Seniors : la sexualité des seniors

Ces ateliers sont proposés à raison d'un atelier par mois par tranche d'âge.

En parallèle, des formations sont mises en place auprès des agents de la ville et des acteurs intervenant sur le territoire. À ce jour, plusieurs formations ont été développées dont auprès des professionnels du CS Empreinte et de plusieurs services de la ville. Il est prévu d'organiser une dizaine de formation EVRAS auprès des agents de la ville en 2024 afin de former et d'outiller les agents de toutes les directions. Ces formations seront délivrées par des professionnels spécialisés : fondation chaptal, sage-femme, sexologue... Les agents pourront à leur tour sensibiliser la population et repérer les situations inquiétantes afin de les orienter vers les acteurs adéquats.

- Le service jeunesse pilote tous les 2 ans le festival du court métrage. En 2025, le festival diffusera des films sur la prostitution des mineurs, le handicap, les rixes et les enfants témoins de violences intrafamiliales. Ce projet d'envergure permettra également de lancer des projets structurants sur les problématiques liées à la prostitution des mineurs : temps d'échanges avec l'intervention d'associations spécialisées sur le sujet, repérage d'acteurs souhaitant se mobiliser, ...

Action 5.4 : Coordonner les actions au travers d'une gouvernance transversale et efficiente

- Mise en place d'un groupe de travail spécifique sur la santé des jeunes réunissant l'ensemble des acteurs intervenant auprès de ce public : service scolaire, jeunesse, PRE, éducation nationale...

Ce groupe de travail se réunira 3 à 4 fois par an. Il sera proposé aux acteurs de présenter leurs actualités et d'échanger sur la mise en place d'actions transversales : addictions, EVRAS, CPS....

Public cible	Tout public avec une attention particulière sur les jeunes	Territoire	Commune de Goussainville		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante au CLS) ?			Oui en partie		
Typologie et thématique					
Thématiques	Education à la santé Prévention des addictions Santé des enfants et des jeunes				
A quels projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 1.3 : promouvoir la santé des enfants Fiche 1.4 : Agir contre les inégalités de santé chez les adolescents et les jeunes Fiche 1.11 : Lutter contre les conduites addictives					
Articulation avec d'autres plans locaux ?			Cité éducative, contrat de ville		
Partenaires et participation					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
	Direction scolaire	X	X	X	
	Direction Jeunesse	X	X	X	X
	Education Nationale	X	X	X	X
	PRE	X	X		
	Tranquillité publique	X	X	X	X
	Département du Val d'Oise - Service des actions de santé (CDDS et PHLM) et Service PMI (PMI et		X	X	

	Centre de Santé Sexuelle)				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	NON	Si oui, précisez :		Quel degré :	
Suivi et évaluation					
Indicateurs de processus	Nombre de groupes de travail animés Nombre de conventionnement avec des partenaires intervenant				
Indicateurs d'activité	Nombre d'actions mises en place Nombre d'habitants sensibilisés Nombre d'agents formés au EVRAS				
Indicateurs de résultats	Diminution des conduites à risque sur le territoire Meilleure information des publics jeunes sur les conduites à risque Augmentation du taux de recours à la vaccination HPV				

Axe 2 : Améliorer et renforcer l'offre et l'accès aux soins sur le territoire

Axe stratégique	Améliorer et renforcer l'offre et l'accès aux soins sur le territoire	
Intitulé de la fiche programme 6	Favoriser l'installation de nouveaux professionnels sur la commune	
Porteur de l'action	Commune de Goussainville, Direction de la santé	
Justification		
Le Diagnostic Local de Santé a mis en avant des densités médicales moins favorables sur la commune de Goussainville qu'au niveau des autres échelons de comparaison. - Avec 6,8 médecins généralistes pour 10 000 habitants, la commune de Goussainville affichait en 2021 une densité de médecins généralistes plus faible que le niveau national (9 médecins pour 10 000 habitants), mais également plus faible qu'au niveau de la région Île-de-France (7,5 médecins pour 10 000 habitants). - Les densités de dentistes et professionnels paramédicaux observées sur la commune sont également inférieures aux densités départementale, régionale et nationale. La commune ne compte aucun orthophoniste et orthoptiste. - Enfin, la ville connaît également un déficit d'offre de la quasi-totalité des soins spécialisés, et ce déficit s'est accentué ces dernières années. Depuis 2013, la tendance générale est à la baisse pour la majorité des spécialités. La commune ne compte par exemple aucun gynécologue et dermatologue en libéral sur le territoire depuis 2017.		
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?		Oui
Description		
Objectif spécifique	Améliorer l'offre de soins	
Objectif opérationnel 1	Développer l'attractivité du territoire afin de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé	
Objectif opérationnel 2	Créer et valoriser les opportunités d'exercice sur le territoire	
Objectif opérationnel 3	Accompagner les professionnels de santé dans leur installation	
Action 6.1 : Fluidifier l'accompagnement des professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire		
- Développer un process clair et lisible sur la ville pour rendre efficiente et réactive l'installation des professionnels : - o 1er accueil de la demande à la direction santé - o Lien avec la direction du développement économique, la direction des Ressources Humaines ou la direction des services techniques : coordination par la direction santé - o Lien avec les institutions selon les besoins : ARS, URPS, CPTS, DAC, etc... : coordination par la direction santé - o Création d'un tableau de suivi partagé entre les directions - Identifier les maîtres de stage existant sur la commune et en capacité d'accueillir des internes, et déployer une communication à destination des internes et des étudiants en médecine - Points réguliers avec le service ville / hôpital de la délégation départementale de l'ARS, à raison d'un échange tous les deux mois environ. Cette rencontre a pour objectif de communiquer sur les installations en cours et les besoins en accompagnement		

- Communiquer les contacts de la direction santé et la possibilité d'accompagnement auprès des professionnels de santé : via le site Internet de la collectivité, la CPTS, l'ARS, le DAC, la fédération des centres de santé...

Action 6.2 : Soutien de la ville dans le cadre de l'installation des professionnels de santé

- Chaque nouvelle demande d'installation sera présentée à l'élue à la santé. Selon la demande et les besoins, des aides pourront être octroyées par la ville pour faciliter l'installation des professionnels de santé. Ces aides seront octroyées en fonction de l'étude de la demande et des besoins du territoire :
 - Mise à disposition de locaux avec des tarifs préférentiels,
 - Aide au loyer
 - Prise en charge de frais annexe
 - Vente et location de locaux commerciaux priorisé sur du médical
 - Vente de terrain avec clause obligeant la mise en place d'une offre médicale...

Action 6.3 : Développer les vacations de professionnels sur le CMS

La ville dispose d'un Centre Municipal de Santé spacieux qui accueille à ce jour des professionnels de santé et des institutions :

- Professionnels de santé : médecins généralistes, neurologue, gynécologue, cardiologue, sage-femme, rhumatologue, infirmerie, laboratoire...
- Médecine de garde (tous les soirs, week end et jours fériés), Médecine professionnelle, médecine scolaire, CMPP

La ville souhaite développer et diversifier son offre de soins afin de répondre aux besoins des habitants. Pour cela, la ville va renforcer sa communication sur les offres d'emploi ou de locaux disponibles :

- Communiquer via le site internet de la ville, ARS, fédération des centres de santé, CPTS, DAC
- Participation aux rencontres des réseaux
- Identifier les besoins du territoire pour cibler les réseaux adéquats : dentistes, kinésithérapie....

Pour faciliter l'installation de médecins généralistes sur le CMS, la ville a pris en septembre 2024 une délibération autorisant le versement d'une prime de 12 000 € aux médecins s'installant sur le CMS au minimum 3 jours par semaine durant 5 ans. L'objectif est de faire connaître cette aide.

Public cible	Professionnels de santé	Territoire	Commune de Goussainville – tous quartiers
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante au CLS) ?			Oui
Typologie et thématique			
Thématiques	Offre de soins Accès aux soins		
A quels projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			
Fiche 3.1 : Faciliter l'accès aux professionnels de santé en ville sur l'ensemble du territoire			
Fiche 3.10 : Investir pour répondre aux grands enjeux et priorités en matière de santé et d'accès aux soins territoire par territoire			
Fiche 4.2 : Renforcer l'attractivité des secteurs sanitaire et médico-social et accompagner le début de l'activité professionnelle			
Fiche 4.3 : Former, diversifier les parcours professionnels et dynamiser les carrières			

Articulation avec d'autres plans locaux ?					Contrat de ville	
Partenaires et participation						
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage	
	ARS	X	X			
	CPTS	X	X			
	DAC		X			
	Fédération des centres de santé		X			
	URPS		X			
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		NON	Si oui, précisez :		Quel degré :	
Suivi et évaluation						
Indicateurs de processus		Délibération sur l'aide à l'installation Adhésion à la fédération des centres de santé Conventionnement location bureaux CMS (CMPP...)				
Indicateurs d'activité		Nombre de nouveaux praticiens sur le CMS et sur la ville				
Indicateurs de résultats		Réduction des temps d'attente de prise en charge sur le CMS				

Axe stratégique	Améliorer et renforcer l'offre et l'accès aux soins sur le territoire
Intitulé de la fiche programme 7	Favoriser l'accès aux soins des populations les plus éloignées
Porteur de l'action	Commune de Goussainville, Direction de la santé , CPTS
Justification	
Le Diagnostic Local de Santé de la commune de Goussainville a mis en avant des enjeux d'accès aux soins pour certains publics : - La commune compte par exemple une part plus élevée (19,7%) qu'au niveau départemental (15,1%), régional (15,5%) et national (11,5%) d'assurés sans médecin traitant déclaré, y compris chez les patients les plus fragiles (ALD). - En parallèle, les personnes à mobilité réduite (personnes vieillissantes, personnes âgées, personnes en situation de handicap...) font face à des difficultés d'accès aux soins.	
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Description	
Objectif spécifique	Améliorer l'accès aux soins
Objectif opérationnel 1	Aider à lever les freins à l'accès aux droits en santé et aux soins
Objectif opérationnel 2	Renforcer l'orientation et l'accompagnement vers le soin
Action 7.1 : Développer le partenariat avec la CPTS	
Afin de favoriser l'accès aux soins des populations les plus éloignées, la direction de la santé et la CPTS souhaitent développer leur partenariat. Des rencontres régulières seront ainsi programmées pour : - Co-piloter l'accompagnement des professionnels souhaitant s'installer sur le territoire - Mener sur le territoire des actions de prévention en commun (village santé....) - Fluidifier les parcours de soins des habitants en lien avec la feuille de route de la CPTS : - Améliorer l'accès aux soins : aider au recensement des médecins généralistes en capacité de prendre de nouveaux patients, aider au recensement de la patientèle cible (ALD, sans médecin traitant) - Accueillir un centre de soins non programmés en lien avec la CPTS (ouverture fin 2024) - Relayer auprès des professionnels les formations et sensibilisations organisées par la CPTS ainsi que les groupes de travail - Travailler en lien dans le cadre des projets de dépistages portés par la CPTS et par la direction santé - Identifier les demandes et accompagner les professionnels souhaitant s'installer sur le territoire	
Action 7.2 : Favoriser l'accès aux soins par le biais du Centre Municipal de Santé	
- Pérenniser et développer le dispositif de la PASS ambulatoire au sein du CMS en déployant de nouvelles consultations PASS : déploiement de vacations supplémentaires de professionnels de santé - Engager des réflexions avec l'ARS, la CPAM et le CH de Gonesse pour fluidifier et harmoniser les prises en charge des patients de la PASS. Ces réflexions pourraient amener à des conventionnements pour améliorer l'accès aux droits des patients et les prises en charge entre la PASS de ville et la PASS de l'hôpital - Participation aux réunions plénières et aux groupes de travail pilotés par l'ARS sur la PASS.	

- Pérenniser les ateliers ETP Asthme et diabète au sein du CMS avec les équipes médicales et paramédicales et développer de nouvelles thématiques en fonction des besoins
- Pérenniser l'accueil de la médecine scolaire et de la médecine de garde au sein du Centre Municipal de santé afin de favoriser les parcours de soin et la lisibilité des dispositifs

Action 7.3 : Fluidifier les parcours de prise en charge des habitants dans le champ de la santé mentale

- Accueil de permanences sur le CCAS toutes les 4 à 6 semaines de l'EMPP : Equipe Mobile Psychiatrie Précarité. Positionnement des rendez-vous pour des gossainvillois par le CCAS. Communication auprès des acteurs locaux de l'existence de cette permanence et des modalités de prise de rdv. Cette permanence permet une approche de proximité. Si besoin d'un suivi plus régulier, le patient sera dirigé au CH de Gonesse. L'EMPP propose de faciliter le lien vers le CMP en cas de besoin.
- Repérer les personnes SDF ayant des troubles psychiatriques sévères pouvant intégrer le dispositif ACT Un Chez Soi d'Abord 95.
- Rédaction en cours d'une convention avec le Centre Hospitalier de Gonesse et la ville de Gossainville afin de fluidifier la prise en charge des patients ayant des troubles psychologiques. Des rencontres ont lieu avec le service de psychiatrie pour permettre un lien coordonné entre la ville et l'hôpital : fiche de liaison, orientations vers le CMP et délai de rdv réduit, lien avec le DAC.... La convention sera signée courant 2025. Ce travail collaboratif a été mené avec la direction de la santé, de la tranquillité publique, le CLSM et le CH de Gonesse.
- Accueil de permanence de l'équipe mobile de psychologues de l'association Aurore au sein d'une résidence de la ville.
- Accueil d'une permanence régulière d'ethnopsychologie sur la Maison du Droits et de la famille de Gossainville.

Action 7.4 : Favoriser l'accès aux soins médicaux et paramédicaux des publics âgés ou handicapés

Pérenniser et améliorer le dispositif taxi social sur la ville qui accompagne les seniors dans leurs démarches dont les consultations médicales. L'objectif est de développer la communication (journal de la ville, communication auprès des résidents de la RAC, des administrés du CCAS, réseaux sociaux, conseils municipaux...) sur ce service à coût réduit afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.

Action 7.5 : Fluidifier les parcours de prise en charge des femmes enceintes

- Développer la communication (journal de la ville, communication auprès des résidents de la RAC, des administrés du CCAS, réseaux sociaux, conseils municipaux, mailing auprès des professionnels...) sur la vaccination gratuite en direction des femmes enceintes (notamment contre la coqueluche) et informer les professionnels installés sur le territoire de cette offre (Libéraux, CH de Gonesse)

Public cible	Tout public	Territoire	Commune de Goussainville
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante au CLS) ?			Oui
Typologie et thématique			
Thématiques	Accès aux soins Offre de soins Santé mentale Inégalités de santé		
A quels projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			

Fiche 1.4 : Agir contre les inégalités de santé chez les adolescents et les jeunes					
Fiche 3.1 : Faciliter l'accès aux professionnels de santé en ville sur l'ensemble du territoire					
Fiche 3.10 : Investir pour répondre aux grands enjeux et priorités en matière de santé et d'accès aux soins territoire par territoire					
Articulation avec d'autres plans locaux ?					Contrat de ville
Partenaires et participation					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
	CPTS	X	X		
	Centre Hospitalier	X	X		
	EMPP	X	X		
	CLSM	X	X		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		NON	Si oui, précisez :		Quel degré :
Suivi et évaluation					
Indicateurs de processus		Conventionnement ville - hôpital			
Indicateurs d'activité		Nombre d'accompagnement réalisés avec le taxi social pour des rdv médicaux Nombre de patients orientés vers la psychiatrie dans le cadre de la convention Nombre de rencontres CPTS / Ville			
Indicateurs de résultats		Amélioration de l'accès aux soins des patients			

Axe 3 : Lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans le champ de la santé environnementale

Axe stratégique	Lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans le champ de la santé environnementale	
Intitulé de la fiche programme 8	Favoriser un logement sain et favorable à la santé	
Porteur de l'action	Commune de Goussainville, direction de la santé et service habitat	
Justification		
En 1999, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait lors de la Conférence ministérielle Santé et environnement que « l'environnement est la clé d'une meilleure santé ». Agir sur les facteurs environnementaux est un levier de prévention, de préservation et d'amélioration de l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, en se protégeant du bruit, tant à l'extérieur que dans les espaces clos que sont les bâtiments, en améliorant la qualité de l'air intérieur et en luttant contre l'insalubrité, les expositions au plomb ou aux fibres d'amiante. En parallèle, le Diagnostic Local de Santé a mis en avant des enjeux relatifs à la qualité de l'habitat au sein de la commune. A l'échelle de la ville, 46,3% des résidences principales datent d'avant les années 70, une part supérieure au niveau départemental (37,7%) et national (42,5%). Avant les années 70, les normes d'isolation thermiques étaient encore inexistantes. En nombre de pièces, la situation à l'échelle de la commune se traduit par une part de 81,5% d'habitants se logeant dans une surface de 3 pièces ou plus. La taille importante ainsi que l'ancienneté des logements, associés à une situation de précarité constituent un terrain propice aux situations de vulnérabilité énergétique. De plus, en 2019, la part des logements privés potentiellement indignes était comprise entre 4% et 8%. Des actions sont déployées sur le territoire par le service habitat (permis de louer, opérations de contrôle des logements...), qu'il convient de soutenir et de poursuivre.		
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?		Oui
Description		
Objectif spécifique	Favoriser la santé environnementale	
Objectif opérationnel 1	Promouvoir des environnements de vie sains dans les logements	
Objectif opérationnel 2	Acculturer et améliorer les connaissances autour des différentes thématiques de santé environnementale, notamment le mal logement	
Action 8.1 : Lutter contre l'habitat indigne		
➤ Maintenir les opérations de terrain visant le contrôle des logements. Dans la majorité des cas, ce contrôle est réalisé à la demande de services de la ville, du CCAS ou du département, mais le service a également la possibilité de réaliser des contrôles de façon aléatoire. Si cela s'avère nécessaire, la ville peut recourir à des moyens coercitifs face aux propriétaires indécents : arrêtés municipaux, procédures pénales, etc... En moyenne, 80 enquêtes par an sont pilotées par le service habitat indigne, et une quinzaine d'arrêtés d'insalubrité sont pris par la collectivité. ➤ Maintenir une activité forte autour du permis de louer, développé depuis 2019 sur la ville. En 2024, 181 dossiers ont été déposés, 103 ont donné lieu à des signalements à la préfecture et 46 ont fait l'objet d'une amende.		

- Communication régulière sur le dispositif auprès des administrés (journal de la ville, outils numériques) et auprès de professionnels tels que les agences immobilières, les notaires...
 - 1) Autorisation préalable de mise en location auprès du service habitat privé de la ville, par le dépôt d'un dossier
 - 2) Instruction de la demande par le service habitat privé
 - 3) Visite sur l'habitat avec le service de la ville et avis donné avec préconisation
 - 4) La ville dispose d'un délai de 30 jours entre le dépôt du dossier et l'avis final posté.

Action 8.2 : Déployer une campagne de sensibilisation autour du mal logement

- Relayer les informations pertinentes autour des aides à la construction, à la rénovation et à l'amélioration du logement et de l'habitat
 - Relais sur le journal de la ville ou les outils numériques des aides à la rénovation en lien avec la CARPF
 - Permanences mensuelles au CCAS par SOLIHA pour accompagner les gossainvillois dans leurs démarches de rénovation
 - Relais des campagnes de communications nationales sur les dangers du monoxyde carbone en période hivernale et sur le plomb (outils numériques et journal de la ville)
 - Engager une réflexion sur la mise en place d'un CMEI, conseiller médical qui permettrait l'organisation de visite au domicile de personnes bénéficiant d'ordonnances médicales pour des pathologies liées à l'environnement. Le conseiller accompagnerait les familles et ferait des préconisations pour améliorer l'habitat

Public cible	Tout public	Territoire	Commune de Goussainville		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante au CLS) ?			Oui		
Typologie et thématique					
Thématiques	Santé dans le logement Santé environnementale				
A quels projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 6.5 : Mieux se loger comme déterminant de santé : créer les conditions d'habitat et de logement favorables à la santé des publics défavoriser et développer leurs capacités d'agir					
Articulation avec d'autres plans locaux ?			Contrat de ville		
Partenaires et participation					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
	Service Habitat	X	X	X	X
	CARPF		X		
	CCAS	X	X	X	
	ARS	X	X	X	
	Préfecture	X	X	X	

	Direction Départementale des Territoires	X	X	X	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	NON	Si oui, précisez :		Quel degré :	
Suivi et évaluation					
Indicateurs de processus	Nombre de réunions de travail mise en place dans le cadre de l'habitat indigne				
Indicateurs d'activité	Nombre de permis de louer attribués Nombre de permanences SOLIHA faites sur le CCAS Nombre de publications, articles réalisés				
Indicateurs de résultats	Diminution de l'habitat indigne sur la ville				

Axe stratégique	Lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans le champ de la santé environnementale		
Intitulé de la fiche programme 9	Lutter contre les nuisances sonores		
Porteur de l'action	Commune de Goussainville, direction de la santé et service habitat		
Justification			
Il ressort du Diagnostic Local de santé que la commune de Goussainville fait face à un niveau de pollution sonore important, dû à la proximité de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. La Préfecture, en lien avec les agglomérations, réalisent des études ainsi que des cartes de bruit, desquelles vont découler un Plan de Prévention du Bruit Environnant (PPBE), permettant de fixer des objectifs de réduction de bruit à atteindre selon les zones d'exposition. Il ressort ainsi des différentes études menées que 50% de la population est exposée aux nuisances sonores liées au trafic aérien, et que 17% des habitants sont exposés à au moins deux sources de pollution sur la commune.			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			Oui
Description			
Objectif spécifique	Favoriser la santé environnementale		
Objectif opérationnel 1	Promouvoir des environnements de vie sains		
Objectif opérationnel 2	Réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores		
Action 9.1 : Communiquer autour des aides existantes pour les constructions et l'isolation phonique En lien avec ADP - Aéroport de Paris dans un objectif d'augmenter le nombre de logements insonorisés. Cette communication prendra la forme : - relais via les outils numériques - publications dans le journal de la ville - réunions publiques			
Public cible	Habitants	Territoire	Commune de Goussainville
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante au CLS) ?			non
Typologie et thématique			
Thématiques	Nuisances environnementales Nuisances sonores Santé environnementale		
A quels projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			
Fiche 5.4 : Inscrire dans les politiques régionales l'adaptation du système de santé aux changements climatiques et l'atténuation de ses impacts Fiche 6.1 : Développer les coalitions d'acteurs agissant pour l'amélioration des déterminants de la santé des franciliens Fiche 6.4 : Renforcer l'équité en santé dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire francilien			
Articulation avec d'autres plans locaux ?			Contrat de ville
Partenaires et participation			

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage	
	Service Habitat	X	X	X	X	
	ARS, service habitat	X	X			
	ADP		X			
	Tranquillité publique	X	X	X		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		non	Si oui, précisez :		Quel degré :	
Suivi et évaluation						
Indicateurs de processus		Nombre de réunion publique				
Indicateurs d'activité		Nombre de personnes sensibilisés Nombre de publications réalisées et d'articles publiés				
Indicateurs de résultats		Augmentation du nombre de logements insonorisés sur la ville				